DOCUMENT RESUME

ED 196 970 UD 020 888

TITLE A Report of the Canadian Consultative Council on Multiculturalism 1977. Rapport du Conseil Consultatif Canadien du Multiculturalisme 1977.

INSTITUTION Canadian Consultative Council on Multiculturalism, Ottawa (Ontario).: Ministry of State for Multiculturalism, Ottawa (Ontario).

PUB DATE 77

NOTE 86p.: For related documents see UD 020 885-886 and UD 020 891.

LANGUAGE English: French

EDRS PRICE MF01/PC04 Plus Postage.

DESCRIPTORS Art: Bilingual Education: Civil Rights: Cultural Activities: Cultural Interrelationships: *Cultural Pluralism: Equal Opportunities (Jobs): Ethnic Groups: Foreign Countries: *Government Role: Immigrants: Language Maintenance: Mass Media: Multicultural Education: *Public Policy: Student Attitudes

IDENTIFIERS *Canada

ABSTRACT

In its capacity as an advisory body to the Canadian Minister of State for Multiculturalism, the Canadian Consultative Council on Multiculturalism prepared this report, written in English and French, in order to compare the government's policy of multiculturalism with its realization in practice. The work was conducted through five standing committees: Language and Cultural Development, Immigration Policy, Media, Human Rights and Humanitarian Concerns, and Grants. Part I summarizes findings and recommendations derived from a series of hearings and consultations held by the committees concerning the areas of language, education, immigration, communications, legal rights, and the government's role in fostering cultural pluralism. Part II presents evaluations of progress toward meeting recommendations made in a previous report. The following topics are addressed: retention of language and culture, human rights, cultural and multicultural community centers, the ethnic press and mass media, the arts, immigrants, attitudes of young people, and government administration. (MK)

****
* Reproductions supplied by EDRS are the best that can be made *
* from the original document. *
****

ED196970

Minister of State
Multiculturalism

Ministre d'Etat
Multiculturalisme

A REPORT OF THE CANADIAN CONSULTATIVE COUNCIL ON MULTICULTURALISM 1977

UD020888

U S DEPARTMENT OF HEALTH, EDUCATION & WELFARE
NATIONAL INSTITUTE OF EDUCATION

THIS DOCUMENT HAS BEEN REPRODUCED EXACTLY AS RECEIVED FROM THE PERSON OR ORGANIZATION ORIGINATING IT. POINTS OF VIEW OR OPINIONS STATED DO NOT NECESSARILY REPRESENT OFFICIAL NATIONAL INSTITUTE OF EDUCATION POSITION OR POLICY

"PERMISSION TO REPRODUCE THIS MATERIAL HAS BEEN GRANTED BY

Orest M Kruhlak
Multiculturalism
Directorate

TO THE EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC)."

Canadian Consultative Council on Multiculturalism

National Chairman

Conseil consultatif canadien du Multiculturalisme

Président national

The Honourable Norman Cafik
Minister of State
Multiculturalism
Ottawa, Ontario

Dear Sir:

I have the honour of presenting to you the 977 report of the Canadian Consultative Council on Multiculturalism.

In doing so may I point out that the Council has undertaken an innovative approach in its consultative role during the last 18 months. Previously our reports were compiled on the basis of consultation among the regional membership of the Council. In December 1976 we constituted five standing committees with cross-regional membership to which specific areas of responsibilities were assigned. The greater part of this report is based on the findings and the deliberations of the standing committees.

While continuing this process, an evaluation of the previous Council activities revealed that we were not involving the general public in a meaningful discussion on the various aspects of our policy on Multiculturalism. To this end in June 1977 we commenced a series of hearings and consultations in an attempt to reach both the ethnocultural communities and the youth of this country.

These hearings and consultations have given the Council very encouraging and promising results, the findings of which will be incorporated in a future report.

It is the Council's sincere hope that the recommendations embodied in this report will be of assistance to the government in the implementation of the Multiculturalism Policy.

Yours faithfully,

Senator Peter Bosa

Table of contents

Part I — The present and the future

1. What did You Learn in School Today? a) Language b) Education	7
2. Welcome Immigrant	11
3. Communications — For Better or For Worse	15
4. Equality Before the Law	20
5. The Government in a Multicultural Society	23

Part II — In retrospect

1. Retention of Language and Cultur	27
2. Overcoming Inequalities	29
3 Community Cultural Centres and Multicultural Centres	30
4. Ethnic Press and Mass Media	31
5. The Arts in a Multicultural Society	33
6. The Immigrant in a Multicultural Society	35
7. The Attitudes of Youth in a Multicultural Society	36
8. Government Administration	37

Conclusion

Introduction

The finer qualities of a society are judged on the basis, not of what it states, but of what it upholds in day-to-day practice. The Canadian government's declared policy of multiculturalism bequeathed a far-reaching responsibility onto both its own administration and its citizenry. It is a responsibility for two intricately linked aspirations: the cultivation of cultural diversity and the public acceptance of cultural diversity.

In its capacity as an advisory body to the Minister of State for Multiculturalism, the Canadian Consultative Council on Multiculturalism has been a spokesman for ethnocultural groups across the country — a newly opened channel for the expression of ideas and hopes of Canadians. The Council's first report formulated some fundamental recommendations against the backdrop of a freshly defined multicultural ideology.

This, the Council's second report, will attempt to gauge the distance between the policy of multiculturalism and its realization in practice. Since its first report was tabled in the House of Commons, the Council has embarked on a systematic exploration of areas and issues significant in realizing the principles of multiculturalism.

The Council's exploration was conducted through five standing committees: Language and Cultural Development, Immigration Policy, Media, Human Rights and Humanitarian Concerns, and Grants. The Human Rights Committee was subdivided into four areas: administration of justice, education, immigration, and media.

Part I summarizes the findings of these committees and forwards their recommendations. However, since the cultivation of cultural diversity and its acceptance by the public are such interdependent concepts, the two are intertwined in the discussion.

Part II is a progress report, taking into account the recommendations advanced in the Council's first report. The government has responded to a number of the recommendations but, as Part I will demonstrate, the road toward true multiculturalism is still a long one.

The present & the future:

The long road to Multiculturalism

PART I

What did you learn in school today?

A/LANGUAGE

The Council's first report, and indeed many subsequent discussions and conferences, affirmed the pivotal relationship of language to cultural retention and development. Language, as a medium of ethnicity and as a window to the understanding of other cultures, must receive the sincere attention of any government favoring cultural pluralism. It is the Council's firm belief that promotion of language learning will not only strengthen Canada's multicultural identity, but will also render official bilingualism more acceptable. The broadening influence of knowing other languages can only lead to greater understanding of the need to guard against cultural annihilation on an English-speaking continent. In short, multiculturalism respects the continued viability of all cultures — those with the oldest and those with the most recent historical claims.

While the Council's first round of recommendations was partially fulfilled by the federal government's new "Cultural Enrichment Program", many hoped-for initiatives have not been taken. Recommendations involving education, the exclusive domain of the provinces, have been skirted. Although the Council understands and respects the federal government's concern not to encroach upon provincial jurisdiction, it continues to point out that there are perfectly respectable alternative strategies. The bilateral federal-provincial agreements in effect since 1969 to increase the opportunities of Canadians to learn English and French as second languages are a case in point. The Council therefore resubmits its original recommendations in this area, with the following additions:

1 **That the Minister of State for Multiculturalism seek federal-provincial agreements to provide Canadians with the opportunity of learning languages other than English and French in the public school systems;**

2 **That the Minister invite the provincial ministers of education to discuss federal financial support to develop language and multiculturalism programs in education;**

3 **That the Minister invite the provincial ministers of education and culture to participate in the joint preparation and dissemination of material promoting language learning;**

4 **That the Minister explore the possibility of federal-provincial cost-sharing programs for the training of heritage language teachers in the regular school system;**

5 **That the Minister, in conjunction with the provinces, establish bursary programs permitting heritage language teachers up to a year's study in a country using the language being taught;**

6 **That the Minister discuss the acceptance by provincial governments of the following principles in education:**

- **A equal status for French and English as languages of instruction;**
- **B freedom for parents to choose the official language of instruction for their children;**
- **C the learning of a minimum of two languages by all students, one being an official language.**

The Council attaches much importance to an early base for linguistic learning. Since some provinces permit the inclusion of language courses only at the secondary level, it is also recommended:

7 **That all provincial governments pass legislation permitting the teaching of languages other than English and French at all levels in response to the local community's expressed need.**

In looking at the feasibility of expanded federal involvement in the promotion of language learning and cultural development, the Council was inevitably attracted by precedents in the official languages sector. Programs in the Official Languages Minority Groups Directorate of the Department of the Secretary of State wish to attain the same intermediate goals as do the more meagre heritage-language programs; namely, to awaken pride in possessing a share of Canada's rich cultural heritage. With specific reference to the programs for social animation, sustaining grants, and international participation, the Council recommends:

8 **That the federal government implement similar programs for the promotion of heritage languages and cultural development.**

B/EDUCATION

Much of the discussion on language and cultural retention and development treats education like a passive servant to language, the prime mover of cultural pluralism. The possibility of a different perspective is suggested, however, in Book IV of the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism:

> **For many cultural groups it is as important that their contribution to the development of Canada be generally recognized as that their mother tongue be taught in the public schools (p. 145).**

The Council feels strongly that this contribution should be reflected in the textbooks that help to mould Canadian society, as well as in the school system that society moulds. In connection with Canadian course and textbook content, the Council is also impressed by the following passage from Book II of the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism:

> **With two dominant themes, of French Canadian survival and the survival of Canada as a political union, it comes as no surprise that Canadians of ethnic origin other than French and British are almost ignored. Their presence in Canada is usually overlooked and the scattered references to them suggest that they will become good Canadians when they have submerged their ethnic identity (p. 147).**

What is disconcerting in this observation is not just that ethnocultural contributions are ignored, but the very idea that ethnic identity can be submerged. More than 3.5 million immigrants have come to Canada since the end of World War II. By the end of 1976, the ethnocultural community inclusive of the native people represented 27 per cent of the Canadian population. Whereas in former decades immigrants were drawn to Canada's wide open spaces, today's immigrants gravitate toward the cities. Consequently, city schools experience a rising influx of immigrant children who in recent years have come from an increasingly greater proportion of families belonging to the visible minority groups. In short, ethnic diversity is not just a political ideal; it is an inescapable reality. The Canadian education system must provide a more accurate reflection of this reality, if it is to shape a more responsible citizenry for tomorrow. The Council therefore recommends:

9 That school curricula be developed and implemented in full consultation with qualified educators and representatives of the ethnocultural communities concerned, with a view to nurturing deeper insight into the various cultures in Canada;

10 That each province maintain a bank of approved curricular material, including audio-visual teaching aids, relevant to the linguistic and cultural pluralism of Canada;

11 That each provincial department of education establish an advisory body reflecting the ethnocultural composition of the province and that this advisory body be consulted before finalizing the development of school curriculae and the selection of textbooks;

12 That the implementation of promotions within the school system as well as within the departments of education, reflect a concern for the maintenance of an appropriate number of qualified members of the ethnocultural community.

The Council recognizes that the native people of Canada have a right to special consideration in the matter of education. In the past, they were largely taught by various religious organizations which strongly conveyed the dominant culture. In the last two decades, the federal government has taken a more active role by seeking to provide educational facilities and opportunities comparable to those maintained by the provinces. With the announcement of the Multiculturalism Policy in 1971, greater stress was placed on the preservation of native cultures within the educational system, and

indeed on the delegation of educational authority to local areas. The Council endorses this evolution to greater self-determination for the native people and, in this connection, wishes to recommend:

13 That the federal government assist in the development of the Indian identity so that local band councils, which are accepting increasing responsibility for the education of Indian children, can integrate the best aspects of modern Canadian society into their own unique cultural system;

14 That the federal government support the development of all culturally relevant curricula to reflect the rightful place of the native people in the life and history of Canada;

15 That the government support the development of audiovisual teaching materials to further the learning and retention of Indian and Inuit languages and cultures;

16 That the government assist in the upgrading of non-Indian teachers and counsellors and in the training of Indian people fluent in the language of the children they teach;

17 That the government actively recruit Inuit teachers, aides and counsellors;

18 That the government prepare the adult Inuit population to meet the challenge of rapid social change through programs of leadership training, community development, and awareness of the impact of modern technology.

In recognition of the difficulties frequently faced by immigrants entering an alien educational system, the Council wishes to make two final recommendations:

19 That each provincial ministry of education and each ministry of colleges and universities establish an office to deal with equivalencies and accreditation of non-Canadian certificates;

20 That appeal boards with established grievance procedures be set up in post-secondary educational institutions to hear cases of alleged discrimination on the basis of sex, race, religious belief, or age.

Welcome immigrant

The Council's second look at "The Immigrant in a Multicultural Society" was particularly timely. It coincided with parliamentary debate on the newly proposed Immigration Bill. The Bill was reviewed with interest by the Council and was generally held in high regard for its just and humanistic approach. Of particular merit was the fact that Canada, for the first time, formalized its acceptance of refugees by incorporating the following principle into the legislation itself:

> **...a convention refugee shall not be removed from Canada to a country where his life or freedom would be threatened on account of his race, religion, nationality, membership in a particular social group or political opinion...**

The Council appreciated the proposed establishment of a Refugee Status Advisory Committee and the adoption of the United Nations definition of the "Convention Refugee". These initiatives reflect Canada's tradition of fair treatment to refugees from all parts of the world.

Despite its respect for the just intentions of the proposed Bill, the Council noted a few clauses where amendments might better serve the spirit of the law. The Council submitted its recommendations for amendment through a brief addressed to the then Minister of Manpower and Immigration. Accompanying the brief was the request that amendments rejected for incorporation into the Act itself be at least accepted for inclusion in the regulations to be prepared for the implementation of the Act.

When the Bill was enacted, the Council was pleased to note that several of its suggestions had indeed found their way into the body of the Act. The Council, however, must express its deep disappointment with one major omission. It had hoped that Canada's Immigration Act would officially acknowledge not only the bilingual but also the multicultural character of the country to which immigrants were being invited. Despite its suggestions to this effect, multiculturalism was not acknowledged as such in the Act. In view of this missed opportunity, the Council hastens to forward the alternative recommendation:

> 1 **That the Minister of State for Multiculturalism consider the introduction in Parliament of a bill according statutory rank to the Multiculturalism Policy.**

In addition, the Council wishes to revive three of its original suggestions to be considered for inclusion in the regulations. The Council believes that it is vital to fairness in the application of the Immigration Act that regulations and procedures recognize that many immigrants come from political systems which suppress rather than support human rights. Persons who have never experienced oppression are unlikely to comprehend fully the situation from which, for example, a refugee may be fleeing. Prompted by these concerns for greater impartiality, the Council asks that the Immigration Act regulations incorporate the following recommendations:

2 **That the Refugee Status Advisory Committee include representation by persons whose background enables them to identify with refugee problems;**

3 **That the Immigration Appeal Board include representatives who are conscious of their ethnocultural background;**

4 **That the discretionary powers given to immigration officers be controlled through firmer procedural guidelines and, generally, that subjectivity in application of the law be reduced to a minimum.**

Although the new Immigration Act is a credit to Canada's humanitarianism, the real test will be in the sincerity with which both government and public welcome and help the newly arrived immigrant. The more rapidly newcomers settle into the mainstream of Canadian working and social life, the sooner they can shed the feeling of being foreign. When a Canadian citizen of Greek, Polish, or Japanese origin declares that he feels at home in Canada, the country will have met its obligation to that newcomer.

Unfortunately the integration of immigrants into Canadian society is not always accomplished with such speed. Language difficulties, discrimination in employment, housing shortages, lack of information and cultural isolation are just some of the hurdles facing many immigrants. Although an impressive array of services is offered through the various levels of government and by voluntary organizations and immigrant self-help groups, good planning and coordination are in short supply. The inevitable result is duplication, on the one hand, and inadequacy, on the other. The repercussions can be felt in unnecessary social costs, maladjustment of the newcomer, and a retardation in his ability to participate in and contribute to Canadian life.

The Council feels that the division of responsibility for immigrants between two federal departments has contributed to this lack of collaboration with the provinces, municipalities, and local voluntary agencies. Clearly the Council would wish to see the responsibility for immigration and its attendant services vested in a single federal authority. However, recognizing the magnitude of such a proposition, the Council recommends the more feasible alternative:

---

5 **That an intensive effort be made to improve coordination of policies and services between the Minister for Multiculturalism and the Minister of Employment and Immigration, and between the three levels of government and the voluntary agencies.**

Noting also that the newly established Canada Employment and Immigration Advisory Council and the Canadian Consultative Council on Multiculturalism have several areas of mutual concern, it is further recommended:

---

6 **That the Minister of State for Multiculturalism consult with the Minister of Employment and Immigration for the purpose of opening regular channels of communication between their respective advisory bodies.**

For the immigrant, information is a first and vital stage of access to support services and an invaluable aid to self-sufficiency. Ideally, the federal government should provide comprehensive information services to immigrants before immigration as well as after. The relative unavailability of updated copies of the Immigration Act and its regulations, for example, is a continual and unnecessary source of frustration. Whereas some provinces and municipalities have compiled excellent directories of available programs and services, the federal government has no comparable directory and indeed no mechanism to facilitate access to its various services. To correct these shortcomings, the Council recommends:

7 **That copies of the Immigration Act and its regulations and information about the Policy of Multiculturalism be available through each immigration centre, embassy and Canadian government office overseas;**

8 **That updating services and interpretation bulletins be available to persons purchasing the Act and its regulations so as to ensure full access to the legislation;**

9 **That the federal government provide, at points of entry, a regional directory of specific immigrant services offered by federal, provincial, municipal, and voluntary agencies, as well as a pamphlet on Canada's Multiculturalism Policy;**

10 **That a comprehensive directory of federal services be compiled;**

11 **That greater use be made of ethnic and other newspapers, T.V. and radio, to inform the immigrant community of services available to it.**

The successful adjustment of the immigrant family can sometimes be hindered by insufficient attention to the spouse at home or the child at school. While the initial wage earner may take advantage of the official language training provided by the government, the spouse frequently does not. Aside from accentuating isolation, lack of language training can be a serious disadvantage should the spouse need to enter the work force later. The child confronted by a new educational system, a new language challenge, and sometimes the discrimination of fellow pupils has great need for sensitivity on the part of the school system. As a minimum effort in this area, the Council recommends:

12 **That immigrant spouses be encouraged to take advantage of language training on arrival in Canada, and that allowances for baby sitters or child day-care centres be provided to enable them to do so;**

13 **That the federal government develop cultural kits to familiarize schools with the cultural heritages of immigrant communities in Canada;**

14 That the government extend its "Youth Exchange Program" to include exchanges between members of the same cultural groups, as well as between members of different cultural groups, thereby simultaneously reinforcing cultural pride and increasing cross-cultural understanding.

If Canadians owe immigrants a welcome, immigrants owe allegiance to the principles of multiculturalism. The Council feels strongly that ethnocultural groups must keep an outward-looking spirit and share their cultural traditions with the society at large. Ethnocultural groups must be exemplary in their mutual tolerance and respect, if Canada is to remain a united country. In this regard the Council recommends:

15 That ethnocultural groups take cognizance of their unique capacity to promote national unity and seek new ways toward that goal.

Another responsibility which ethnocultural communities should share is the encouragement of immigrants to take up Canadian citizenship. It is estimated that there are over one million qualifying immigrants who have not stepped forward to claim citizenship status. If immigrants accept the benefits of living in Canada, it seems appropriate that they should also contribute their citizenship to the building of a proud Canadian nation. The Council therefore recommends:

16 That all governments and voluntary agencies involved with immigration encourage qualified immigrants to adopt Canadian citizenship.

Communications
For better or for worse

The media constitute a potent weapon which can cut two ways. They can advance Canada's multicultural identity, but they can also subvert it by negating its legitimacy.

With the advent of television and its use as a major audiovisual tool in message transmission, media inherited a prominence in the definition of social values. Their earlier traditions of news transmission peppered with editorial comment evolved into mass messages. Viewer homogeneity became a profit-turning objective and, in the Council's opinion, a glaring threat to the identity of entire nations, let alone ethnic groups within a nation. The Council feels that it is fair and pertinent to ask whether the image of society that the media present contributes to social tensions in Canada.

Mass media advertising is an exceptionally powerful educative force, particularly to the unsuspecting mind. Because of its persuasive influence, advertising was singled out for critical study. Indeed, data accumulated by the Council in the course of its examination revealed both quantitative and qualitative neglect in the area of minority group representation.

From the quantitative point of view, mass media advertising was shown to be very restrictive in its selection of people for product promotion. Advertising agencies, particularly those that choose models for newspaper or TV, largely ignored minority groups, with the rationalization that using models from these groups might reduce the commercial value of their products. Inequitable representation of Canada's cultural minorities automatically distorts the picture Canadians have of their fellow citizens. The common scapegoat mentality springs directly from this fact, in that many people do not see certain groups of Canadians as being "real" Canadians. The economic and other ills of society are then readily projected onto these groups, creating distress and tension for all.

From the qualitative point of view, mass media advertising was shown to harbour a consistently stereotyped image of minority groups. Aside from assaulting the dignity of individuals, such negative portrayals can breed prejudice, and misconceptions, in both blatant and subtle forms.

Although the Council's study concentrated on advertising, its conclusions are relevant to the media as a whole. Consequently, to all media managers in both the private and the public sector the Council recommends:

1 **That the level of minority group representation be brought into line with population distribution, to the extent that talent is available;**

16

2 **That the dignity of minority groups as equal citizens not be denied by stereotyping and negative image projection;**

3 **That people with different accents be presented to reflect Canada as a proud society of diverse linguistic and cultural backgrounds.**

The Council further insists that the federal government take the lead in implementing the above recommendations.

To build a viable multiculturalism in Canada, it should be obvious that it is not enough to minimize the potentially negative effects of media on human rights. Canadians should know that, as a member of the United Nations, Canada officially adheres to all charters and regulations pertaining to human rights. A more determined and consistent effort should be made by all sectors of the media to popularize the various clauses dealing with human rights and to promote their acceptance by the public. Canadians must, after all, be the unofficial practitioners of the official principles espoused by their government.

Going beyond the question of human rights, the Council examined how the positive potential of media could be maximized for the development of multiculturalism. This implies a dual plan of cultural affirmation to preserve diversity and cultural dissemination to broaden awareness and understanding among Canadians.

The ethnic press is an obvious example of how media can nourish the development of cultural diversity. For almost 200 years the ethnic press has spoken to groups in their own languages, sharing their concerns and thereby reinforcing their sense of a common heritage in a new land. The concept of "unity in diversity" is very appropriate to the Ethnic Press Federation, which encompasses a wide variety of community-based papers, ranging from small monthly tabloids to large daily publications, each one serving its own specific public. Through its diverse membership, the Federation has been an inspiring spokesman for the philosophy of multiculturalism. Recognizing that the Federation has had a decisive impact on cultural expression and preservation, the Council turned to look at its economic viability and found that the latter was frequently lacking.

In its first report the Council expressed sympathy for the problems of the ethnic press but stressed that "the ethnic press must work for its own salvation." The Council's view has not changed and the Federation is urged to explore new ways to strengthen its economic base. A recent study for the establishment of cooperatives for all Indian and Inuit newspapers may, for example, be an interesting lead for the ethnic press to follow. A similar model for the pooling of resources can be seen in the Ontario Weekly Newspapers Association. Within seven years this association evolved from a non-profit organization into a central purchasing, publishing and advertising agency for its member newspapers.

A cooperative for the ethnic newspapers, whether on a national or regional basis, may therefore significantly reduce the unit costs associated with printing, purchasing, editorializing, mailing, and advertising. Savings may be realized by eliminating duplication and by bypassing costly intermediaries. These observations lead the Council to recommend:

4 **That the Ethnic Press Federation undertake an in-depth study of its economic structure;**

5 **That the Ethnic Press Federation consider expanding its role from an information clearing house to an operational cooperative along the lines suggested above.**

At the same time the Council welcomes the allocation of government advertising to the ethnic press, believing that it is indeed a legitimate recipient along with other media in Canada.

Similar to, but less established than, the ethnic press is the growing corps of Canadian ethnic radio and TV producers. There are, for example, over 40 radio stations which broadcast in the heritage languages in Canada, and close to 200 people involved in radio program production. The importance of ethnic radio and TV producers will increase as community cable television and video cassettes become a more widespread feature of contemporary mass communications in Canada. It is estimated that about 75 per cent of Canadian households will have cable television by 1980, as compared with about 50 per cent today. Small groups will be able to telecast programs of their choice, in the language of their choice, within their community. If response patterns are positive, such telecasting will become a forceful agent in the continued renewal of cultural diversity. The Council therefore recommends:

---

6 **That the establishment of a Federation of Electronic Media Producers be considered for the purpose of representing Canadian ethnic radio and TV producers on the same principles as the Ethnic Press Federation;**

7 **That a permanent liaison be established between the proposed federation and the Ethnic Press Federation.**

A recurrent problem for the ethnic media is the lack of sufficient information from Ottawa on government policies bearing directly or indirectly on multiculturalism. There is also a need for more Canadian information, particularly of the type pretranslated for the ethnic media by **Canadian Scene.** The Council feels that the ethnic media could benefit from more exchange between members, as well as from exchange with the larger media community. Indeed, the value of cultural diversity is in the potential for cultural exchange. The Council therefore recommends:

---

8 **That annual meetings be convened with all editors, publishers, producers and executive officers of the ethnic media, for the purpose of exchanging views on current issues and problems;**

9 **That a dialogue be established among all media agencies, including the CBC, the Association of Radio and TV Broadcasters, the Cable Owners Association and advertising industry representatives and the CRTC on the means of projecting a Canadian multicultural identity;**

10 That ethnic producers meet with selected professional resource people in the electronic media to obtain technical and program advice for quality improvement;

11 That **Canadian Scene** be encouraged to serve as a bridge for the exchange of opinions on a national level between the ethnic, English, and French media;

12 That **Canadian Scene** put out a national publication in English and French, presenting the views and activities of ethnocultural groups in Canada, as a means of sharing the content of the ethnic media with Canadian society;

13 That government advertising and policy statements related to multiculturalism be provided not only to the ethnic media but also to community-based English and French media, since they represent a strong local opinion and hence the grass roots of Canadian culture.

The Council has sought to make the CBC more responsive to the multicultural nature of Canada — so far without very encouraging results. It has urged the CRTC to support the principle of multilingual television stations and, generally, has urged all government cultural agencies to reevaluate their present and future program commitments in the light of multiculturalism guidelines. As a further endeavour, the Council recommends:

---

14 That all federal cultural agencies include persons of various ethnocultural backgrounds on their governing boards;

15 That the multicultural character of Canada be reflected, wherever possible, in all government advertising and press conferences, and in the radio and television appearances of the members of government;

16 That the federal government produce uniform tapes on multiculturalism issues to provide community cable groups with core-programming adaptable to local cultural needs;

17 That continuous funding be provided for the selective production of television programs and films about ethnocultural groups in Canada. Such films and TV programs (e.g. by the National Film Board) should be produced in close cooperation with the cultural groups concerned.

At the same time greater scope must be offered for the involvement of individuals interested in a creative expression of their ethnic identity. To this end the Council recommends:

---

18 That the ethnic media, and particularly the ethnic press, seek to harness the manpower of interested youth in publicity, writing, and in mailing and clerical work, which can ultimately form a fresh generation of ethnic journalists;

19 **That scholarships and awards be provided to encourage writers and journalists and media producers who express themselves in one of the heritage languages;**

20 **That scholarships and awards be provided to writers and journalists and media producers advancing the cause of multiculturalism.**

Finally, the influence of media on social values and the reciprocal influence of a changing Canadian pluralism on media content should be subjects of continual study. Without an updated perception of this interaction, no positive long-term planning can be done to better align image with reality. The Council consequently recommends:

---

21 **That universities and individual researchers be encouraged to undertake studies on the media's response to and reflection of Canadian multiculturalism.**

20

Equality before the law

On the surface, all Canadians are treated equally by the law. The federal government boasts a Canadian Bill of Rights and a new Human Rights Act, and most provincial governments have their own Human Rights Commissions supported by attendant legislation. Without being unduly critical, the Council questioned both the human rights legislation and the administration of justice against the background of existing cultural prejudices.

Indeed, the assumption of equality before the law did not bear close scrutiny. It revealed some legislated inequalities and numerous instances of discriminatory practice. The Council's intention in discussing this matter is not to enumerate wrongs, but rather to suggest positive courses of future community action.

The Council's concern for certain aspects of the Indian Act, and its uneasiness with the interpretation placed on the Canadian Bill of Rights by the Supreme Court of Canada, lead it to recommend:

1 That a major reconsideration of the Canadian Bill of Rights and its application be undertaken by the Law Reform Commission or by the Human Rights Commission or by both together.

Legislation setting up Human Rights Commissions in some of the provinces embodies the "complaint approach" as the only way in which a discriminatory practice can be investigated. It is the view of the Council that emphasis should shift from individual complaints to identifying patterns of discrimination. The Council wishes to recommend:

2 That all Human Rights Commissions be empowered to initiate investigations to monitor certain activities where discriminatory practices tend to prevail, and to deal with identified patterns of discrimination.

As concerns the sometimes inequitable administration of justice, a telling example is the practice known as "fishing for illegal immigrants." Visible minorities complain of frequent and apparently arbitrary requests by police to provide proof of legal status in Canada. While there is no question that police have a right to do this under proper circumstances, the spotting of a member of the visible minority is not in itself a justifiable provocation. It is therefore recommended:

3 That the Minister be advised of this practice and that law enforcement agencies inhibit such forms of abuse by specifying the procedures for these inquiries and the grounds on which they can be made.

A somewhat related problem exists with special immigration inquiries at major international airports. There are many bona fide visitors to Canada who are trapped into making admissions they do not wish to make in special immigration inquiries, which result in their being sent out of the country. At the present time, people calling themselves immigration consultants — who give bewildered visitors the impression of being lawyers — appear for them at these special immigration inquiries. These persons are not trained and they charge exorbitant fees for a futile service. The Council is of the firm opinion that government should assure its citizens that their visiting family or friends, if indeed not all visitors to Canada, will be protected from such abuse. The Council therefore recommends:

4 That the federal government provide legal aid services for all visitors detained in special immigration inquiries.

Much concern has been expressed by members of the visible minority groups for the seemingly deliberate slowness of police action in incidents of racial crime. The Council believes that this,and other forms of discrimination in the delivery of police services, could be avoided by a greater community input into police administration. In any given community the police force should reflect the proportions of the various ethnic elements in that community. This is not to suggest the use of a quota system in police recruitment. Such a system often works to the detriment of ethnocultural groups, since it tends to foster a sense of "special mission" which can prompt policemen to be unnecessarily harsh on their own people. An affirmative recruitment program directed specifically to visible minorities and all ethnocutural groups would serve the objective of integration, and reduce prejudice from within the police force itself. The Council accordingly recommends:

5 That police forces throughout Canada examine their entrance requirements, with particular regard to height requirements which would automatically disqualify most people of Asian or native origin;

6 That police recruitment programs be given much greater advertising exposure among ethnocultural minorities;

7 That "police commissions" with representation from local ethnocultural groups be set up to provide community input into police policy in regions where the RCMP constitute the only police force;

8 That in the Yukon and Northwest Territories some form of "police commission" be established at the level of the territorial governments, in addition to the "police commissions" proposed for individual communities;

9 That police training programs include more enlightened instruction on how to deal with ethnocultural groups, particularly recent immigrants and native people;

10 That in-service training at all levels continue to keep police attuned to the problems of the communities they serve.

This problematic pattern of ethnocultural segregation in the police force also extends to judges, parole board members, probation officers, and the staff of penal institutions. Minority representation among provincially and federally appointed judges, for example, is so minimal as to be mere tokenism. Parole board membership includes only one Indian, in spite of the fact that in western Canada and the north the majority of parole applicants are native people. Furthermore, the courts and parole criteria too often neglect consideration of differences in traditional value systems. The requirement of a job for an Inuit who has never known anything but trapping and has never worked for anyone in his life virtually forecloses the possibility of a parole. In view of these concerns, the Council recommends:

11 That the appointment of provincial and federal judges be based on a fairer percentage of minority representation;

12 That there be more in-service training for judges who sit in multicultural communities where value systems and attitudes may be different from the dominant Canadian attitudes, and may therefore be factors with which the courts should be familiar;

13 That parole board membership have representation from those ethnocultural groups which have large inmate populations;

14 That probation officers and the staff of penal institutions be recruited and trained with due consideration to the ethnocultural structure of the communities they will serve.

In surveying the courts the Council's attention was drawn to the role played by interpreters in the court process. It was apparent that some concern surrounded the scope for subjectivity in the translation of evidence. While these concerns could not be substantiated, the Council felt that, with such an important role, even the mere possibility of unwitting abuse warranted some form of counter-measure. The council consequently recommends:

15 That the recruitment and training of interpreters aim for high moral integrity and complete objectivity in the translation of evidence.

With respect to the special problems of Canada's northern communities, the Council wishes to make two final recommendations:

16 That the federal government fund legal aid services in the Territories for all federal offences, as well as areas of civil litigation, such as divorce;

17 That an Ombudsman Office be established for the Territories, funded by the federal government and administered by the territorial governments.

The government in a multicultural society

Preceding sections of this report have cast government in a supportive role to language and education, immigration, communication, and the law. In reality, that role is also one of leadership and, as such, merits more focussed attention. Although ultimately the real backbone of a workable cultural pluralism will be public acceptance, participation, and initiative, the Council is convinced that government too has much to do.

One of the federal government's most important instruments for furthering multiculturalism is the composite program of grants offered by the Department of the Secretary of State to voluntary organizations and community-backed groups or individuals. The criteria governing the administration of these grants were carefully reviewed by the Council, as a first step in determining the program's impact on public initiative. In pursuing their study, Council members sought out the opinions of community organizations, as well as of local and regional representatives of the Department. While this is not the place for detailing findings, nor indeed for repeating the very specific recommendations submitted to the program's Directorate, a few observations are in order.

Where the requesting body was already familiar with grant application procedures, grants did serve as an effective stimulus to projects aimed at the preservation and sharing of ethnocultural heritages. However, small, less cohesive groups and newly emerging groups were in many cases disadvantaged. Insufficient understanding of the granting mechanism impeded the successful application of some groups, while complete ignorance of the program's existence virtually precluded access for others. Since groups benefiting from the grants tended to attract more voluntary workers and to develop organizational stability, the granting circuit would seem to perpetuate itself rather than to reach out for diversified growth.

This clearly suggests to the Council that the "Multicultural Assistance Program" must become more visible and must include a stronger guidance component. Ethnocultural groups must feel that Department field staff are approachable and available to assist them in formulating projects. The pattern of communication between the granting body and the client body must not assume the flavour of an interrogation. Rather, it should be a mutual search for the best means to accomplish a given cultural objective. The Council feels that priorities should emanate largely from the groups themselves, instead of being imposed by the program.

At the same time, the need for greater visibility and more active consultative support is not limited to the matter of grants. The Council sees the possibility of a generally more dynamic involvement in the promotion of multiculturalism on the part of the regional and local officers of the Department. These offices could fulfill a vital information,

guidance and liaison role by maintaining, for example, a register of all ethnocultural and multicultural organizations within their areas, or by helping groups to become properly constituted charitable organizations. Evidently, such an expanded field role is hampered by the shortage of federal personnel working with ethnocultural groups. The Council therefore recommends that until an independent administrative structure has been established for Multiculturalism:

1 **At least one field officer be specifically designated to serve as a multiculturalism specialist in each local office of the Department of the Secretary of State;**

2 **All field representatives of the Department of the Secretary of State be briefed on grants criteria interpretation, and on policy statements related to multiculturalism;**

3 **There be closer liaison between officers of the Department of the Secretary of State and members of the Canadian Consultative Council on Multiculturalism.**

Stimulation of public initiative at the grass roots level must be backed by complementary efforts at the national level. The government must conscientiously create a receptive climate within which the cultural and linguistic aspirations of all Canadians can develop. To increase public exposure to the principles and programs of multiculturalism the Council recommends:

4 **That the Multiculturalism Directorate implement a publicity campaign to acquaint society at large with the government's Multiculturalism Policy;**

5 **That the Minister of State for Multiculturalism request his cabinet colleagues to re-affirm the government's commitment to multiculturalism during public engagements throughout the country on a continuing basis;**

6 **That all federal departments dealing with cultural or social issues demonstrate an awareness of Canadian pluralism.**

In its first report the Council took issue with one particular aspect of government funding policy. It continues to be the Council's opinion that support for multicultural centres must not take precedence over support for community cultural centres. The council wishes to repeat the recommendation made in its first report, with the added request that the Minister of State for Multiculturalism consider as a priority item:

7 **That direct support for community cultural centres be made available in the form of long-term, low-interest financing under the NHA and/or the CMHC.**

The development of an intelligent strategy for the future will require accurate statistics on Canada's cultural communities. Looking ahead

to the 1981 census year, the Council examined ways in which ethnic background could be clearly and tactfully established. Sensitive to the large numbers of Canadians who may prefer to state that they are Canadians without reference to such background, the Council identified possibilities for re-phrasing questions pertaining to ancestry. Its study also concluded that, to produce a clearer ethnic and linguistic pattern of Canadians, every census questionnaire — not just the form that goes to every third household — must carry two language questions. Furthermore, as a response to the changing trends in immigration, the list of languages to be checked must be greatly expanded, as must also the list of religions. These and several other very specific recommendations were submitted to Statistics Canada through the Minister of State for Multiculturalism. The Council's final recommendation therefore is:

8 **That the Chief Statistician of Canada ensure that the 1981 Census include questions that clearly demonstrate the Canadian mosaic.**

In retrospect:

Landmarks passed on the road to multiculturalism

PART II

Retention of language and culture

A main premise underlying the recommendations put forward in the Council's first report was that language plays a major role in ethnocultural preservation and renewal. In recognition of this view, the government commissioned in 1973 three studies to provide sufficient data for policy planning: the Non-Official Languages Study, The Multiculturalism and Ethnic Attitudes Survey, and the Supplementary Schools Study.

The recommendations themselves stressed the need for federal funds to promote the teaching of heritage languages, both in the regular school system and in the supplementary schools. The government prefaced its response with the assertion that the regular school system lay beyond its jurisdiction, but expressed willingness to consider proposals initiated by the provinces.

The supplementary schools did, however, receive a more favourable federal response. The multiculturalism grants program was expanded to include special direct support for voluntary organizations teaching heritage languages. The new "Cultural Enrichment Program" has three components: funding to help defray operating costs for cultural-linguistic courses, funding and technical assistance for the training of teaching staff, and funding for the development of language textbooks and teaching aids. At the same time, the program does not pre-empt other grants for creative activities that indirectly reinforce language use and development. Assistance for literary and musical projects as well as for the production of teaching materials in such areas as arts, crafts, music, literature, and history will continue to be available under other program areas. The same is true for pilot projects exploring means of teaching Canadian youth heritage languages for best retention of conversational fluency. The Chinese community in Toronto, for example, was supported in a project which introduced Chinese language and culture at the Orge and Ogden Public Schools. Project grants and technical assistance have also been available to help organizations advertise their language and culture classes. The Multicultural Program has taken steps to tailor its entire grants program more closely to the needs of ethnocultural groups. It has placed added stress on grass-roots consultation — a keystone in helping people to help themselves.

A valuable indirect complement to the above programs is the Multilingual Biblioservice of the National Library. At present about 36,000 books in 14 different languages are available to the ethnocultural community through the network of local public librairies. As resources permit, the Multilingual Biblioservice will expand to include most of the languages spoken in Canada and ultimately other library materials such as slides, recordings, and audio-video tapes relating to language and cultural retention.

Another indirect support exists in the Income Tax Act. Ethnocultural organizations can apply for charitable organization status for the purpose of tax deduction. It must be added, however, that such status is not easy to obtain. Interested groups are referred to the recent study "People in Action", a report of the National Advisory Council on Voluntary Action (November, 1977), Department of the Secretary of State.

Overcoming inequalities

Human rights recurred as an implicit theme in many of the recommendations contained in the Council's first report.

Explicit recommendations in this area were answered by the federal government with a full expression of the priority assigned to group understanding and human rights through the recent passage of the federal Human Rights Bill in the House of Commons.

The Department of Justice works in close cooperation with the Human Rights Commission of each province, through the Federal-Provincial Committee on Human Rights. Furthermore, a Federal-Provincial Conference of Ministers was convened to discuss human rights in 1975 and a Federal-Provincial Conference of government officials was convened for the same purpose in 1976.

The concerns articulated by the Council, about practices and procedures in the application of the Immigration Act, were reviewed by the federal government. After widespread consultation with the provinces, concerned organizations, and members of the public, the then Minister of Manpower and Immigration introduced a new immigration bill which the House of Commons passed in 1977.

In recognition of the need for sensitizing Canadians to some of the problems of ethnocultural minorities, and in particular of immigrants, the government took certain initiatives. It commissioned relevant studies for publication through the Canadian Ethnic Studies Advisory Committee, and embarked on the development of a publicity program designed for the mass media. In addition, the grants programs of the Multiculturalism Directorate actively sought to involve the voluntary sector in building inter-group understanding. The "Cultural Integration Program" supports projects which not only promote the cultural and social integration of new immigrants, but also offer scope for exchange with members of the receiving community.

Clearly, the development of a society receptive to the needs of its diverse communities is a goal which is very susceptible to the influence of mass media. The human rights recommendations relating to the media are reviewed below in the section on "Ethnic Press and Mass Media".

Community cultural centres and multicultural centres

The government has emphasized that its long-term objective is to prevent cultural isolation. While agreeing with this general principle, the Council has firmly believed that support must be weighted in favor of community cultural centres, rather than multicultural centres.

A reconciliation of these slightly divergent perspectives has been realized in the government's creation of the "Intercultural Communications Program". As successor to the "Multicultural Centres Program" whose focus was largely on physical facilities, this program concentrates more on project content by encouraging activities whose impact goes beyond the individual group, to the building of understanding among groups. Support is given to organizations which demand and ensure active involvement by several cultural groups or by several individuals from different cultural backgrounds. Such inter-cultural coordination is meant to stimulate creative encounters among Canadians, and to further the interest of Canadian unity.

The government also offers several grants programs aimed at helping ethnocultural groups maintain a positive self-image and strengthen their cultural identity. The "Group Development-Operational Support Program", for example, encourages the emergence and growth of ethnocultural community organizations. The grants under this program are essentially activity oriented and as such do not defray any capital costs.

Ethnic press and mass media

The recommendation calling for information back-up to the ethnic press was reviewed by the Minister of State for Multiculturalism during a special meeting with the Canadian Ethnic Press Federation. No formal proposals or action emerged as a result of the meeting, but government information continued to be provided on an informal basis to ethnic periodicals via the various departmental information services. On a few occasions, departments paid for the press services of **Canadian Scene** to provide the ethnic media with special feature articles.

The request that federal departments allot an equitable portion of their advertising budgets to the ethnic press received affirmative acknowledgement by the government. In addition, a special fund was committed by Treasury Board to the Multiculturalism Directorate, specifically for advertising its programs and the programs of other departments in the ethnic press. This fund will serve the dual purpose of informing the immigrant and ethnocultural communities of federal services at their disposal, and of boosting the advertising revenue of the ethnic press. This will add to the increased advertising revenue to be directed toward the ethnic press by all departments.

The matter of reduced postal rates was considered and rejected by the government on the grounds that changes in an Act of Parliament would be required. It was further pointed out that the many other potentially special cases precluded any "special regard for the ethnic press". The Council cannot agree with the government's stand on this question.

Media influence in the moulding of a harmonious multicultural reality was at the heart of several recommendations in the Council's first report. The government shoulders its responsibility in this regard through the medium of the CRTC, the CBC, the National Film Board, and to lesser extent through the National Museum of Man, the Public Archives, and the National Library.

Government's approach with respect to private sector broadcasting will take the form of making available additional advertising revenue for networks providing multicultural programming. Grants will also continue to be available on a selective basis to groups producing cable-vision programs aimed at Canada's ethnocultural communities.

The CBC has been serving the special needs of the Indian and Inuit population in the Northwest Territories and Yukon for more than 10 years through its Northern Service. This service now broadcasts programs not only in English and French but also in six Indian languages and dialects and two Inuit dialects as well.

Since 1971 both the National Film Board and the National Museum of Man have been allocated special funds for activities germane to the Multiculturalism Policy.

The National Film Board has developed a program to dub its films into different languages for distribution throughout Canada. To stimulate public awareness and utilization of the program, it has held film screenings for many community groups and has put out a promotional brochure. At the same time, it is producing new films on different facets of Canadian multiculturalism.

The National Museum of Man has an ongoing program of exhibits and travelling displays, whose scope ranges from Indian silver and gold artworks to Ukrainian hutzul artifacts. Documentation and research on a wide variety of ethnocultural topics and groups is an ongoing preoccupation of the Canadian Centre for Folk Culture Studies. Other relevant activities of the Museum, as well as of the Public Archives and National Library, are discussed under the "Arts in a Multicultural Society" section.

The arts in a multicultural society

Most of the recommendations touching on the multicultural arts have been implemented.

For example, the Canadian Folk Arts Council, a national organization acting as a connecting link between all the provincial and local folk art councils, has been assisted financially by the federal government for many years. The Multicultural Theatre Association of Canada sponsors various amateur and semi-professional theatre companies and draws on federal funds for these activities. The Multiculturalism Directorate provides similar financial assistance to other inter-group agencies, as well as to individual ethnocultural organizations and community groups.

The Department of the Secretary of State maintains active contact with such groups through its field representatives and Ethnic Liaison Officers. Its regional offices work closely with provincial and municipal governments to ensure that coordinated policies are flexible enough to allow each Canadian region to express its unique qualities. These important goals of regular consultation will be furthered by the Department's move to greater decentralization.

The recommendations urging grants for folk festivals, exhibitions, and cultural exchanges are met largely by the government's "Performing and Visual Arts Program". While most of the funds have supported folkloric presentation, in the future the identification of folkloric heritage and the teaching of folklore will also be fostered. Projects must be extroverted so as to share ethnic traditions with the larger society.

Cultural exchanges on a national basis are energetically encouraged by the government. Federal financial assistance has contributed toward the National Multicultural Choir Festival, the National Multicultural Theatre Festival, and the Olympic Cultural Programs. Interdepartmental assistance has also been provided in special cases to prepare Canadian groups for international events. A major arts and culture festival was held in Lagos in January 1977, for example, in cooperation with the Department of External Affairs and the National Black coalition of Canada.

Excellence in standards is promoted to a limited extent by grants which allow voluntary groups to exercise and develop their skills through workshops, seminars, and conferences in music, dance, drama, crafts, and related arts. Funds are also available to pay honoraria for professionals invited to refine aspects of a given creative project. The Canada Council cultivates quality more directly through financial support of cultural projects both at the professional and non-professional level, though smaller cultural groups are helped to a much lesser degree.

The recommendations concerning ethnocultural heritage are fulfilled collectively by a number of government agencies and programs. Repositories of music, literature, and drama from Canada's ethnocultural groups exist in the National Library, the Canadian Centre for Folk Culture Studies, and the Public Archives.

Several current initiatives in this general area are also worth noting. The Canadian Centre for Folk Culture Studies, for example, is developing a data bank on music from all parts of Canada. It is also compiling a bibliography of historic and contemporary film and video-tape documentation on Indian, Inuit and other ethnic cultures. The National Museums Corporation is developing new permanent exhibits depicting the multicultural fabric of Canada. These exhibits will be on display in the Victoria Memorial Museum in Ottawa.

The Council's recommendation calling for support of ethnocultural groups wishing to establish university chairs is partially met through an alternate program "The Canadian Ethnic Studies Program". This is a dual program of financial support, providing for visiting professorships/lectureships and for ethnic research. Another stimulus to scholarly research in this area exists in the "Writing and Publications Program". This program supports projects of a historical or literary nature dealing with cultural pluralism in the Canadian context. Projects are chosen with a view to their potential use for educational purposes.

The immigrant in a multicultural society

The Council's first report expressed a concern that immigrants be provided with "a clear picture of life in Canada so they can make a rational choice before they immigrate". Its recommendations in this regard added that the picture must be further clarified through orientation services on arrival. Aware that immigrant orientation is an ongoing activity shared by the Canada Employment and Immigration Commission, the Multiculturalism Directorate and the Secretary of State, the Council placed its stress on expansion of services, which at present are largely concerned with job finding. The government is now in the process of reviewing its program of support for immigrant orientation. It is also currently revising the Federal-Provincial Agreements on Citizenship and Language Instruction and Textbooks, so as to better help immigrants overcome the language obstacle.

The Council's recommendation that Canadians be sensitized to the problems and needs of immigrants has the declared sympathy of both the Group Understanding and Human Rights Program and the Multiculturalism Program of the Department of the Secretary of State. The Council is equally concerned about the conflicts in culture frequently confronting elderly immigrants and alienated teenage immigrants. Some tentative initiatives in these areas have already been mentioned under the section on "Overcoming Inequalities".

The proclamation of an annual heritage day, as recommended by the Council, has been incorporated in an omnibus bill introduced in the House of Commons by the Secretary of State early in 1977.

The attitudes of youth in a multicultural society

Youth participation in the evolution of multiculturalism was seen by the Council as being of primary importance. To encourage such involvement, the Council recommended both a multiculturalism input into the educational system and a drawing out of youth viewpoints on the subject. The government's response was again prefaced with a statement of powerlessness in matters within provincial jurisdiction. The Council regrets that it was unable to realize its objective in 1977 of calling Canadian youth to a major national conference on multiculturalism. It was able to initiate several regional meetings with youth and was impressed with the enthusiasm and concern demonstrated by the youth at these meetings. As a result further such meetings are planned for 1978.

The Multiculturalism Directorate has, nevertheless, assisted in the preparation of a conference on multiculturalism and curriculum development, which was held in 1977 by the Ontario Association of Curriculum Development. It is, moreover, interested in supporting other proposals of this nature. In addition to such projects as the "Ethnic Histories Series" and revision of the "Canadian Family Tree", the Directorate also foresees the preparation of new multiculturalism documentation for classroom use.

Governmental administration

Based on the belief that any effective multicultural policy must necessarily impose a heavy demand on federal staff, the Council recommended that adequate budgetary and man-year provisions be made. It further recommended the appointment of an assistant deputy minister whose sole responsibility would be the administration of the Multiculturalism program.

The government's position in this respect is that multiculturalism should ultimately become a horizontal program spanning numerous federal departments. "The Multiculturalism Interface Study," completed in 1977, indicates which departments other than the Department of the Secretary of State have programs relevant to cultural pluralism. Closer ties will be established between these programs and the Multiculturalism Directorate.

These measures, and the forthcoming decentralization of the Department of the Secretary of State, hold the promise of an acceptable alternative solution to the Council's recommendation.

Conclusion

The Council's program of study, in addition to germinating new thoughts and recommendations, confirmed an urgent need for greater in-depth examination of the various dimensions of Canadian pluralism. It is the Council's intention to give methodical pursuit to this need with an increased emphasis on consultation with ethnocultural organizations and youth across the country. Meetings, conferences, and workshops will be launched through each of the regional committees of the Council in an effort to reach out to the grass-roots of Canadian culture.

While the bulk of recent efforts in the area of multiculturalism would appear to be indebted to government initiative, the Council's ultimate objective is to create and sustain a social climate conducive to the emergence and preservation of a spontaneous acceptance of an identification with the fact of cultural pluralism on the part of all Canadians.

The Council wishes to thank those groups and individuals who have contributed their time and thoughts to the studies underlying this report. It also looks forward to the opportunities it will have of learning the views of all people and organizations sharing its concern for the future of multiculturalism in Canada.

The Council is headed by a National Executive:

National Chairman	Senator Peter Bosa
Vice Chairmen	Prof. Manoly R. Lupul Mme Suzanne Drouin
Regional Chairmen	
British Columbia/Yukon	Mr. Horst Koehler
Prairies/Northwest Territories	Dr. Roy Vogt
Ontario	Mr. Ted Giista
Québec	Mr. Saul Hayes, O.C., Q.C. Mr. Morris Chaikelson (recent appointment)
Atlantic	Mr. Joseph Ghiz Mr. Brad Barton (recent appointment)

The studies underlying this report were conducted through five standing committees chaired by:

Prof. Walter Tarnopolsky (Mr. Raymond Blais)
Mr. Demetrius Manolakos
Prof. Peter Kondra
Mr. Peter Cekuta
Dr. Nora Lozovsky (Mr. Steve Nezic)

The Canadian Consultative Council on Multiculturalism was created in 1973 as an advisory body to the Minister of State for Multiculturalism.

The Council's membership reflects forty-seven different ethnocultural communities as well as their regional distribution:

BRITISH COLUMBIA
YUKON REGION

Mr. Victor Arduini
Mr. John Hoyt
Mrs. Hazel Huckvale
Mr. Horst Koehler
Mr. Helge Lindhede
Dr. Nora Lozovsky
Mr. Simon Oosterhuis
Mrs. Sophie Pierre
Mr. Hari Singh
Mr. George D. Wong
Mr. Nicholas Zapantis

PRAIRIES
NORTHWEST TERRITORIES
REGION

Mrs. Joan Bissett
Mr. Raymond Blais
M. Jean Bouree
Mr. Eugene Derksen
Mrs. Marianne Dowie
Mr. Robert Floom
Mr. Franco Grande
Mr. Ferdinand Guiboche
Mr. Mark Kalluak
Professor Peter Kondra
Mrs. Emmy Kupsch
Mr. Christopher W. Lorenc
Professor Manoly Lupul

41

Mr. Dietrich von Maydell
Mme Madeleine Monod
Mr. Patrick Newbound
Mrs. Patricia O'Halloran
Rev. Father Florian Renneberg
Mrs. Thelma Rolingher
M. Guy Savoie
Mrs. Alice Jean Smistad
Dr. P. H. T. Thorlakson
Dr. R. Vogt
Mr. Wenzel Raabe
Dr. F. P. J. Rimrott
Mr. Vibert T. Rosemay
Dr. Arturo Sanchez
Mr. John F. Santos
[illegible], John Stephens
Prof. Walter Tarnopolsky
Mr. Nicholas Zaffiro
Miss Anthonia G. Zapanza
Dr. Raisa Zuk-Hryskievic

ONTARIO REGION

Mrs. Valve Andre
Mrs. Suzanne A. Azzie
Mrs. Zorka Bassil
Dr. Klaus H. Bongart
Senator Peter Bosa
Mr. Frank Caputo
Mr. Peter Cekuta
Rev. Mr. John R. Cordina
Mlle Monique Cousineau
Mr. Chris K. Dorevich
Mr. Bora Dragasevich
Mrs. Letitia Edinborough
Mr. Frank Fazio
Rev. Pranas Gaida
Mr. Ted Glista
Mr. George K. Imai
Mr. Fred Kan
Rev. Father Matthew Ko
Mr. Herman Leuteritz
Mrs. Aleida Limbertie
Dr. Lino Magagna
Mr. Maino Mannila
Mr. John Mracek
Mrs. Eileen M. McGregor
Very Rev. Father George Nan
Mr. David E. Newman
Mr. Steve Nezic
Mr. B. Nizio
Mr. M. Lateef Owaisi
Mr. John Petis
M. Ryan Paquette
Mrs. Sarah Peltier
Mr. Mykola Plawiuk
Mrs. Inta Purvs

QUEBEC REGION

M. Severino Boldarin
M. Martin Bouchard
Mr. Morris Chaikelson
Monseigneur L'Exarque
George Coriaty
Mme Suzanne Drouin
Chef Max Gros-Louis
Mrs. Blanka Gyulai
Mr. Saul Hayes
Mlle Louise Mailhot
Mr. Demetrius Manolakos
Dr. Viken Aram Masseredjian
M. Richard Mongeau
Dr. Roman Olynyk
Dr. Erentraut M. Pungartnik
Mme Yvonne R. Raymond
Dr. Casimir G. Stanczykowski
Mrs. Diana St. B. Weatherall

ATLANTIC REGION

Mr. Brad Barton
Mr. Lewis Brookes
Mr. Archibald N. Chisholm
M. Jean Bernard D'Entremont
Mr. Joseph A. Ghiz
Mr. Frederick D. Hodges
Mr. Gus Mandros
Dr. Marguerite Michaud
Mr. Chesley Sanger
Mr. Lorne White

Ministre d'Etat
Multiculturalisme

Minister of State
Multiculturalism

RAPPORT
DU CONSEIL CONSULTATIF
CANADIEN
DU MULTICULTURALISME
1977

Conseil consultatif canadien du Multiculturalisme

Président national

Canadian Consultative Council on Multiculturalism

National Chairman

L'honorable Norman Cafik
Ministre d'État
au multiculturalisme
Ottawa, Ontario

Cher monsieur,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport du Conseil consultatif canadien du multiculturalisme pour l'année 1977.

En soumettant ce rapport, puis-je attirer votre attention sur le fait que le Conseil a entrepris une approche innovatrice de son travail pendant les derniers 18 mois. Auparavant, les rapports du Conseil étaient préparés à partir de consultations à l'intérieur des Conseils régionaux. Au mois de décembre 1976, le Conseil constituait cinq comités permanents, à caractère national, ayant pour responsabilité l'étude de cinq grands secteurs particulièrement importants dans l'esprit de la politique de multiculturalisme. La majeure partie de ce rapport comprend les conclusions et les délibérations de ces comités.

Tout en continuant ce processus, une évaluation des activités antérieures du Conseil a laissé voir que nous n'engagions pas le public dans une discussion significative sur les différents aspects de notre politique de multiculturalisme. À cette fin, le Conseil a entrepris, en juin 1977, de vastes consultations avec les communautés ethnoculturelles et la jeunesse de ce pays.

Ces audiences et consultations ont fourni au Conseil des résultats très encourageants qui seront incorporés dans un prochain rapport.

Le Conseil espère sincèrement que les recommandations contenues à l'intérieur de ce rapport seront favorables au gouvernement dans la mise en oeuvre de sa politique de multiculturalisme.

Votre tout dévoué,

Sénateur Peter Bosa

14

Table des matières

PAGE

Partie 1 — Le présent et l'avenir

1. Qu'apprend-on à l'école aujourd'hui? 7
   a) La langue
   b) L'éducation
2. Bienvenue aux immigrants 12
3. Communications — Pour le meilleur et pour le pire 17
4. Egalité devant la loi 22
5. Le gouvernement face à une société multiculturelle 26

Partie II — Analyse rétrospective

1. Préservation de la langue et de la culture 30
2. Suppression des inégalités 32
3. Centres culturels communautaires et centres multiculturels 33
4. Presse des minorités ethniques et organes d'information 34
5. Les arts dans une société multiculturelle 36
6. L'immigrant dans une société multiculturelle 38
7. Attitude de la jeunesse dans une société multiculturelle 39
8. Administration gouvernementale 40

Conclusion

15

Introduction

On ne juge pas une société sur ce qu'elle affirme, mais sur ses actes. La politique de multiculturalisme promulguée par le gouvernement canadien confie une lourde responsabilité à la fois à ceux qui doivent la mettre en oeuvre et à l'ensemble des citoyens. Il s'agit d'une responsabilité relative à deux objectifs étroitement liés: la promotion de la diversité culturelle et son acceptation par le public.

Le Conseil consultatif canadien, du fait qu'il est au service du ministre d'État au multiculturalisme, a été le porte-parole des divers groupes ethnoculturels de notre pays et a constitué une nouvelle voie pour l'expression des idées et des espoirs des Canadiens. Le premier rapport du Conseil formulait un certain nombre de recommandations fondamentales pour la mise en oeuvre de l'idéologie multiculturelle définie récemment.

Le présent rapport, qui est le deuxième du Conseil, tentera précisément de mesurer l'écart entre le simple énoncé de la politique de multiculturalisme et son application. Étant donné que son premier rapport a déjà été déposé à la Chambre des Communes, le Conseil s'est engagé dans une étude systématique des domaines et des

16

question dont il faut tenir compte pour appliquer les principes du multiculturalisme.

Cette étude a été menée par cinq comités permanents, qui ont abordé les sujets suivants: la langue et le développement culturel, la politique d'immigration, les media, les droits de la personne et les préoccupations humanitaires et les subventions. Le comité des droits de la personne a étudié les quatre domaines suivants: l'administration de la justice, l'éducation, l'immigration et les media.

La première partie résume les conclusions de ces comités et expose leurs recommandations. Toutefois, la promotion de la diversité culturelle et son acceptation par le public sont analysées ensemble puisqu'il s'agit de deux domaines étroitement interdépendants.

La deuxième partie constitue un rapport provisoire qui tient compte des recommandations formulées dans le premier rapport du Conseil. Le gouvernement a accueilli favorablement un certain nombre de ces recommandations mais, comme on le verra dans la première partie, il reste encore beaucoup de progrès à accomplir pour en arriver au stade d'un véritable multiculturalisme.

Le présent & l'avenir

La longue quête du multiculturalisme

PARTIE I

Qu'apprend-on à l'école aujourd'hui?

A/LA LANGUE

Dans le premier rapport du Conseil, tout comme à l'occasion des réunions ou conférences qui eurent lieu par la suite, nous avons insisté sur les relations essentielles qui existent entre, d'une part la langue et, d'autre part, la conservation et la progression de la culture. Il est de fait que la langue, comme moyen de communication privilégié des ethnies et instrument d'ouverture sur d'autres cultures, doit recevoir l'attention réelle de tout gouvernement qui souhaite promouvoir le pluralisme culturel. Le Conseil croit donc fermement que la promotion de l'enseignement des langues non seulement saura renforcer le caractère multiculturel propre au Canada, mais qu'elle permettra aussi de rendre le bilinguisme officiel plus acceptable. La plus grande largeur d'esprit que confère la connaissance d'autres langues ne peut que faire davantage prendre conscience de la nécessité d'éviter le laminage culturel dans notre continent anglophone. En un mot, le multiculturalisme reconnaît la permanence de l'apport de toutes les cultures, des plus anciennes comme des plus récentes.

La première série de recommandations du Conseil a été partiellement acceptée dans le cadre du nouveau programme d'enrichissement culturel, mais de nombreuses initiatives qu'on avait espérées n'ont pas encore été prises. Ainsi, les recommandations concernant l'éducation, domaine qui relève exclusivement des provinces, ont été laissées de côté. Le Conseil comprend et respecte le désir du gouvernement fédéral de ne pas empiéter sur les domaines de compétence provinciale, mais il continue néanmoins d'estimer qu'il serait possible de mettre au point des stratégies de remplacement tout à fait acceptables. Rappelons à ce sujet les accords fédéraux-provinciaux qui ont été conclus en 1969 pour que les Canadiens aient davantage de possibilités d'apprendre l'anglais ou le français comme langue seconde. Le Conseil réitère donc ses recommandations initiales sur la question en y ajoutant les suivantes:

1 **que le Ministre d'État au multiculturalisme cherche à conclure des accords fédéraux-provinciaux afin de donner aux Canadiens l'occasion d'apprendre dans les écoles publiques des langues autres que l'anglais et le français;**

2 **que le Ministre invite les ministres provinciaux de l'Éducation à demander l'aide financière du gouvernement fédéral pour l'élaboration de programmes de langues et de multiculturalisme dans le domaine de l'éducation;**

3 **que le Ministre invite les ministères provinciaux de l'Éducation et de la Culture à participer à la préparation et à la diffusion de matériel didactique destiné à promouvoir l'apprentissage des langues;**

4 **que le Ministre songe à mettre en oeuvre des programmes à financement partagé pour la formation de personnes qui pourraient enseigner les langues non officielles parlées au Canada dans les écoles existantes;**

5 **que le Ministre établisse, de concert avec les provinces, des programmes d'attribution de bourses qui permettraient aux personnes qui enseignent une langue non officielle parlée au Canada d'aller étudier cette langue dans un pays où elle est utilisée, ce pour une période pouvant durer jusqu'à un an;**

6 **que le Ministre incite les gouvernements provinciaux à accepter les principes suivants dans le domaine de l'éducation:**

- A **statut égal pour l'anglais et le français en tant que langues d'enseignement;**
- B **liberté pour les parents de choisir l'une ou l'autre langue officielle d'enseignement pour leurs enfants;**
- C **apprentissage d'au moins deux langues, dont une officielle, par tous les élèves.**

Le Conseil estime que l'apprentissage des langues doit commencer dès les premières années de scolarité. Étant donné que certaines provinces ne permettent que l'enseignement des langues qu'à partir du niveau secondaire, il formule aussi la recommandation suivante:

---

7 **que les gouvernements provinciaux adoptent des lois afin de permettre l'enseignement à tous les niveaux de langues autres que l'anglais et le français, lorsque des communautés locales en expriment le désir.**

Dans sa recherche de moyens d'accroître la participation du gouvernement fédéral dans la promotion de l'enseignement des langues et du développement culturel, le Conseil a évidemment tenu compte des précédents dans le secteur des langues officielles. Les programmes mis en oeuvre par la Direction des groupes minoritaires de langue officielle, du secrétariat d'État, ont les mêmes objectifs intermédiaires que les programmes d'enseignement des langues non officielles, sauf que les ressources de ces derniers sont plus maigres. Il s'agit dans les deux cas d'amener les intéressés à se montrer fiers de la part qu'ils ont dans la richesse du patrimoine culturel du Canada. Pour ce qui est des programmes d'animation sociale, d'attribution de subventions de soutien et de participation internationale, le Conseil formule la recommandation suivante:

---

8 **que le gouvernement fédéral mette en oeuvre des programmes semblables pour la promotion des langues non officielles et le développement culturel.**

B/L'ÉDUCATION

Dans la plupart des discussions sur la protection et le développement linguistique et culturel, on considère souvent que l'enseignement n'est que le serviteur passif de la langue, qui, elle, serait le principal facteur de la pluralité culturelle. Or, la possibilité d'adopter une perspective différente est proposée à ce sujet dans le livre IV du rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, où il est dit ce qui suit:

> **Il est aussi important pour nombre de groupes ethniques de voir reconnaître leur apport à la formation du Canada que d'obtenir l'enseignement de leurs langues dans les écoles publiques (p. 153)**

Le Conseil est absolument convaincu que cette contribution devrait se manifester dans les manuels scolaires, car ceux-ci contribuent à l'édification de la société canadienne, ainsi que dans le système scolaire qu'édifie cette société. À propos du contenu des cours et des manuels canadiens, le Conseil a relevé le passage suivant dans le livre II du rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme:

> **Étant donné les thèmes dominants de la survivance canadienne-française et de la survivance du Canada comme union politique en Amérique du Nord, il n'est pas étonnant que les auteurs se désintéressent presque totalement des Canadiens d'origine ni française ni anglaise. En général, on ne les mentionne même pas; et les rares fois qu'il est question d'eux, c'est pour laisser entendre qu'ils deviendront de bons Canadiens une fois leur origine ethnique masquée. (Cité à la p. 155 du livre IV).**

Ce qui est déconcertant dans cette observation n'est pas seulement le fait que les contributions ethnoculturelles sont laissées de côté, mais l'idée même que l'identité culturelle puisse être complètement abandonnée. Plus de 3,5 millions d'immigrants sont venus au Canada depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale . A la fin de 1976, les groupes ethnoculturels, si l'on inclut les autochtones, représentaient 27 p. cent de la population canadienne. Autrefois, les immigrants allaient s'établir dans les vastes espaces libres du Canada, alors qu'aujourd'hui ils vont vers les villes. En conséquence, les écoles urbaines reçoivent un nombre croissant d'enfants d'immigrants qui, depuis quelques années, proviennent d'un nombre grandissant de familles appartenant à des groupes minoritaires déterminés. On constate donc que la diversité ethnique n'est pas qu'un idéal politique, elle correspond à une réalité à laquelle on ne peut échapper. Le système d'éducation canadien doit s'efforcer de refléter davantage cette réalité pour que les citoyens de demain soient plus responsables. Le Conseil formule donc les recommandations suivantes:

9 que les programmes scolaires soient élaborés et appliqués en étroite collaboration avec des éducateurs qualifiés et des représentants des collectivités ethnoculturelles concernées pour que l'on saisisse mieux à l'avenir les réalités profondes des diverses cultures au Canada;

10 que chaque province ait une réserve de matériel didactique approuvé (y compris des moyens audio-visuels) portant sur la pluralité linguistique et culturelle du Canada;

11 que chaque ministère provincial de l'Éducation crée un organisme consultatif qui tienne compte de la composition ethnoculturelle de la province et que cet organisme ait son mot à dire dans l'élaboration des programmes scolaires et la sélection des manuels;

12 que les promotions accordées dans le cadre du système scolaire, ainsi qu'au sein des ministères de l'Éducation, correspondent à la proportion de personnes disponibles et qualifiées provenant des collectivités ethnoculturelles.

Le Conseil reconnaît que les autochtones du Canada ont droit à une considération spéciale en matière d'éducation. Par le passé, ce sont surtout les communautés religieuses qui leur ont fortement inculqué les valeurs de la culture dominante. Depuis une vingtaine d'années, le gouvernement fédéral s'est intéressé davantage à eux, en essayant de leur fournir des possibilités et des établissements d'enseignement comparables à ceux qu'offrent les provinces. La politique de multiculturalisme, annoncée en 1971, mettait un accent accru sur la préservation des cultures autochtones dans le cadre du système éducatif et, par voie de conséquence, préconisait la délégation aux autorités locales de pouvoirs en cette matière. Le Conseil appuie ce mouvement vers une plus grande autodétermination des autochtones et tient en conséquence à faire la recommandation suivante:

---

13 que le gouvernement fédéral favorise la progression de la prise de conscience de l'entité indienne de façon que les conseils de bande locaux, qui assument des responsabilités croissantes en ce qui a trait à l'éducation des enfants de leur groupe, puissent intégrer les bienfaits de la société canadienne moderne à la culture unique de leur peuple;

14 que le gouvernement fédéral soutienne l'élaboration de programmes d'études à caractère multiculturel qui donnent aux autochtones la place qui leur revient dans l'histoire du Canada et la vie canadienne;

15 que le gouvernement apporte son appui à la mise au point de matériel didactique audio-visuel afin d'intensifier les activités d'apprentissage et de conservation des langues ainsi que des cultures indienne et inuit;

16 que le gouvernement aide au perfectionnement d'enseignants et de conseillers non indiens et à la formation d'Indiens qui connaissent bien la langue des enfants auxquels ils s'adressent;

17 que le gouvernement recrute activement des enseignants, aides enseignants et conseillers inuit;

18 que le gouvernement prépare la population inuit adulte à faire face aux rapides changements sociaux en mettant en oeuvre des programmes d'animation, de développement communautaire et de sensibilisation aux conséquences de la technologie moderne.

Parce qu'il reconnaît les difficultés qu'éprouvent fréquemment les immigrants qui doivent s'intégrer à un nouveau système d'éducation, le Conseil tient à formuler les deux dernières recommandations suivantes:

---

19 que chaque ministre provincial de l'Éducation et chaque ministre responsable des collèges et universités crée un organisme qui se chargerait de déterminer les équivalences et d'accepter les certificats non canadiens;

20 que des comités d'appel ayant des procédures déterminées de règlement des griefs soient créés dans les établissements d'enseignement secondaire. Ces organismes seraient chargés de juger des cas de prétendue discrimination fondée sur le sexe, la race, la religion ou l'âge.

Bienvenue aux immigrants

C'est bien à propos que le Conseil a choisi son moment pour entreprendre une nouvelle étude de "L'immigrant dans une société multiculturelle", puisqu'il a mené ses travaux alors même que les débats parlementaires se déroulaient au sujet du nouveau projet de Loi sur l'immigration. Le Conseil n'a pas manqué de saisir l'occasion pour examiner ce projet avec attention et s'est montré généralement fort satisfait des principes de justice et d'humanité qui ont présidé à sa rédaction. On s'est particulièrement félicité de ce que le Canada manifeste officiellement, pour la première fois, son acceptation des réfugiés en décidant d'incorporer le principe suivant dans le texte de la Loi:

> **...un réfugié au sens de la Convention ne peut être renvoyé dans un pays où sa vie ou sa liberté seraient menacées du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social ou de ses opinions politiques...**

Le Conseil se réjouit de la proposition de créer un comité consultatif sur le statut de réfugié, et de l'adoption de la définition de "réfugié au sens de la Convention" proposée par les Nations unies. Ces initiatives se situent dans la tradition canadienne d'accorder un traitement équitable aux réfugiés de tous les points du globe.

Malgré son respect pour les bonnes intentions qui ont présidé à l'élaboration du projet de loi, le Conseil considère qu'il faudrait en modifier certaines dispositions afin de mieux traduire l'esprit général de la Loi. Il a donc adressé au ministre de l'Emploi et de l'Immigration un mémoire exposant ses propositions d'amendements, tout en demandant que les modifications qui ne seraient pas incorporées à la Loi elle-même soient au moins incluses dans son futur règlement d'application.

Lors de l'adoption de la Loi, le Conseil a noté avec plaisir que bon nombre des modifications qu'il avait recommandées figuraient dans le texte; il s'avoue pourtant très déçu d'une omission importante: en effet, il avait espéré que la Loi canadienne sur l'immigration reconnaîtrait officiellement non seulement le caractère bilingue, mais également le caractère multiculturel du pays où sont invités les immigrants. Malgré ses suggestions à cet égard, le multiculturalisme n'est pas mentionné comme tel dans la Loi. Le Conseil n'hésite donc pas à faire la recommandation suivante:

> **1 que le ministre d'État au multiculturalisme envisage de déposer au Parlement un projet de loi conférant un statut officiel à la politique de multiculturalisme.**

Le Conseil désire en outre rappeler trois de ses suggestions originales, afin qu'elles soient incluses dans le règlement d'application. Il considère essentiel, pour que la Loi sur l'immigration soit mise en œuvre en toute équité, que les règlements et procédures reconnaissent que bon nombre d'immigrants proviennent de pays où le système politique supprime les droits individuels plutôt que de les favoriser. Les personnes qui n'ont jamais connu l'oppression ne sont probablement pas à même de bien comprendre certaines circonstances qui font, par exemple, qu'un réfugié fuit son pays. Afin d'assurer une plus grande impartialité, le Conseil demande donc que le règlement d'application de la Loi sur l'immigration tienne compte des recommandations suivantes:

---

2 **que le comité consultatif sur le statut de réfugié compte certains membres qui, en raison de leurs origines, puissent bien comprendre les problèmes des réfugiés;**

3 **que la Commission d'appel de l'immigration compte des membres qui soient conscients de leur origine ethnoculturelle;**

4 **que les pouvoirs discrétionnaires accordés aux agents d'immigration soient contrôlés par des directives plus strictes, et que soient réduites au minimum les possibilités d'application arbitraire de la Loi.**

La nouvelle Loi sur l'immigration fait honneur à la tradition humanitaire du Canada; on ne pourra toutefois en juger qu'en voyant avec quelle sincérité le gouvernement et le public accueilleront les nouveaux venus. Il est de fait que plus vite ceux-ci s'adaptent à la vie active et sociale du Canada, et plus vite ils cessent de s'y sentir étrangers. Le pays peut seulement considérer qu'il a fait son devoir envers un citoyen canadien d'origine grecque, polonaise ou japonaise quand celui-ci peut vraiment affirmer qu'il se sent bien chez lui au Canada.

Malheureusement, les immigrants ne s'intègrent pas toujours aussi facilement à la société canadienne. Les barrières de langue, la discrimination dans les pratiques d'emploi, l'insuffisance de logements, le manque d'information et l'isolement culturel ne constituent que quelques-uns des obstacles que doivent surmonter bon nombre d'entre eux. Les divers paliers d'administration, les organisations bénévoles et les groupes d'entraide d'immigrants leur offrent bien une variété impressionnante de services, mais ils manquent souvent de planification et de coordination efficaces. Il en résulte inévitablement des chevauchements et des lacunes, dont les répercussions se font sentir dans des coûts sociaux inutilement élevés et dans l'inadaptation des nouveaux venus, qui les rend longtemps incapables de participer et de contribuer à la vie canadienne.

Le Conseil estime que l'éparpillement des responsabilités relatives à l'immigration entre deux ministères a contribué à ce manque de collaboration avec les provinces, les municipalités et les organismes bénévoles locaux. Il souhaiterait évidemment voir la responsabilité de l'immigration et des services connexes confiée à une seule autorité fédérale. Toutefois, reconnaissant l'ampleur d'une telle initiative, le Conseil recommande une solution plus facilement réalisable:

---

5 que soient déployés des efforts intensifs afin d'améliorer la coordination des politiques et des services du ministre d'État au multiculturalisme et du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, ainsi qu'entre les trois paliers d'administration et les organismes bénévoles.

Étant donnés, en outre, les multiples intérêts communs au Conseil consultatif de l'emploi et de l'immigration, et au Conseil consultatif canadien du multiculturalisme, il est également recommandé:

---

6 que le ministre d'État au multiculturalisme consulte le ministre de l'Emploi et de l'Immigration afin de créer des mécanismes réguliers de communication entre leurs organismes consultatifs respectifs.

Disposer de l'information nécessaire constitue pour l'immigrant la première étape tout à fait essentielle pour qu'il puisse avoir accès aux services d'aide et se débrouiller par lui-même. Idéalement, le gouvernement fédéral devrait fournir des services complets d'information aux immigrants avant et après leur arrivée au pays. Par exemple, il est relativement difficile de trouver des exemplaires à jour de la Loi sur l'immigration et de son règlement, ce qui provoque des frustrations continuelles et inutiles. Alors que certaines provinces et municipalités ont établi d'excellents répertoires sur les programmes et les services qu'elles offrent, le gouvernement fédéral n'a rien préparé de tel, et, en fait, ne dispose d'aucun mécanisme destiné à faciliter l'accès à ses divers services. Le Conseil recommande donc, afin de corriger ces lacunes:

---

7 que des exemplaires de la Loi sur l'immigration et de son règlement soient disponibles dans chaque centre d'immigration, chaque ambassade et chaque bureau du gouvernement canadien à l'étranger;

8 que les personnes qui achètent un exemplaire de la Loi et de son règlement puissent profiter de services de mise à jour et de bulletins d'interprétation qui leur permettent d'être pleinement informées sur la Loi;

9 que le gouvernement fédéral fournisse, aux points d'entrée, un répertoire des services destinés tout particulièrement aux immigrants de la région et offerts par les organismes fédéraux, provinciaux, municipaux et bénévoles, ainsi qu'une brochure sur la politique canadienne de multiculturalisme;

10 que soit établi un répertoire complet des services fédéraux;

11 qu'on fasse un plus grand usage des journaux ethniques et autres, ainsi que de la télévision et de la radio afin d'informer les immigrants des services qui leur sont offerts.

Les familles d'immigrants ont souvent de la difficulté à s'adapter en raison du manque d'attention accordée au conjoint au foyer ou aux enfants à l'école. Le premier à subvenir aux besoins de la famille peut profiter des cours de langues officielles subventionnés par le gouvernement, mais souvent le conjoint ne s'y inscrit pas. En plus d'accentuer son isolement, l'ignorance de la langue constitue pour lui un sérieux handicap, surtout s'il doit par la suite se joindre à la population active. Il faudrait d'autre part sensibiliser les milieux scolaires aux besoins des enfants d'immigrants, confrontés à de nouvelles méthodes pédagogiques, à une nouvelle langue et parfois à la discrimination de leurs camarades. Le Conseil recommande donc que soient prises au moins les mesures suivantes dans ce domaine:

---

12 que les conjoints d'immigrants soient encouragés à profiter de la formation linguistique à leur arrivée au Canada, et que des subventions soient accordées pour rémunérer les services de gardiennes d'enfants ou de garderie afin de faciliter aux conjoints l'accès aux cours offerts;

13 que le gouvernement fédéral mette au point des trousses culturelles afin de familiariser les écoles avec le patrimoine culturel des diverses collectivités d'immigrants au Canada;

14 que le gouvernement fédéral intensifie les échanges de jeunes, afin d'inclure des échanges entre des membres du même groupe culture, en plus de ceux qui ont lieu entre des membres de groupes différents, ce qui permettrait à la fois de renforcer la fierté culturelle et de favoriser la compréhension entre les divers groupes.

Si les Canadiens se doivent de bien accueillir les immigrants, ceux-ci pour leur part doivent respecter les principes du multiculturalisme. Le Conseil croit fermement que les groupes ethnoculturels doivent s'ouvrir au reste de la société et partager avec elle leurs traditions culturelles, sans se limiter à donner l'exemple de la tolérance et du respect mutuels, afin que le Canada puisse rester uni. À cet égard, le Conseil recommande:

---

15 que les groupes ethnoculturels prennent conscience de leur rôle exceptionnel dans la promotion de l'unité nationale et dans la recherche de nouveaux moyens pour atteindre ce but.

Les collectivités ethnoculturelles devraient également se partager la responsabilité d'encourager les immigrants à demander la citoyenneté canadienne. On estime en effet qu'il existe plus d'un million d'immigrants qui répondent aux exigences de la citoyenneté, mais qui ne se sont pas encore décidés à se prévaloir de ce droit. Si les immigrants acceptent les avantages de la vie au Canada, il est aussi normal qu'ils assument leurs responsabilités en tant que citoyens, contribuant ainsi à apporter leur quote-part à la construction d'une nation fière de l'être. Le Conseil recommande donc:

---

16 que tous les paliers d'administration et les organismes bénévoles s'occupant d'immigration encouragent les immigrants qui le peuvent à acquérir la citoyenneté canadienne.

Communications
Pour le meilleur et pour le pire

Les media constituent une puissante arme à deux tranchants, car s'ils sont bien placés pour promouvoir la prise de conscience du caractère multiculturel national, ils le sont tout aussi bien pour la détruire en niant sa légitimité.

Avec l'avènement de la télévision et son importance grandissante dans la diffusion de messages par les voies audio-visuelles, les media jouent maintenant un rôle prépondérant dans la définition des valeurs sociales. Rompant avec leur tradition de présenter des nouvelles assaisonnées de commentaires éditoriaux, ils se sont axés sur les messages destinés à la masse du grand public. L'homogénéité du public est devenu pour eux un objectif de rentabilité; le Conseil y voit plutôt une sérieuse menace à l'identité de nations entières, sans parler de celle des groupes ethniques composant ces nations. Il est donc juste et pertinent selon lui de se demander si l'image de la société que présentent les media ne contribue pas aux tensions sociales que connaît actuellement le Canada.

La publicité dans les media constitue un moyen d'éducation exceptionnellement puissant, surtout parce que le public ne s'en méfie pas. Le Conseil a donc décidé d'effectuer une étude critique sur la publicité, en raison de son influence et de sa capacité de persuasion. En fait, les données qu'il a recueillies au cours de cette étude indiquent des lacunes, tant sur le plan de la quantité que sur celui de la qualité, dans le domaine de la représentation des groupes minoritaires.

Du point de vue quantitatif, on a démontré que la publicité dans les media était très restrictive quant aux personnes employées pour la promotion des produits publicisés. Les agences publicitaires, particulièrement celles que choisissent ces personnes pour les journaux ou la télévision, tiennent très peu compte des groupes minoritaires, parce que selon elles, leurs produits perdraient de leur valeur commerciale s'ils étaient annoncés par des membres de ces groupes. Cette représentation imparfaite des minorités culturelles du Canada fausse inévitablement l'image que se font les Canadiens de leurs propres concitoyens. En effet, bon nombre d'entre eux ne considèrent pas les membres de certains de ces groupes comme de vrais Canadiens, et s'en servent dès lors comme boucs émissaires. C'est ainsi qu'ils en viennent à rejeter sur eux la responsabilité des problèmes économiques, ou autres, de la société, d'où des conflits et des tension pour tous.

Du point de vue qualitatif, la publicité dans les media semble véhiculer constamment une image stéréotypée des groupes minoritaires. Ces portraits négatifs ne portent pas seulement atteinte à la dignité des individus, mais peuvent engendrer des préjugés, du fanatisme et des malentendus, tant évidents que subtils.

Le Conseil a surtout examiné la publicité, mais les conclusions de son étude peuvent s'appliquer aux media en général. Le Conseil recommande donc à tous les directeurs de media, dans le secteur tant public que privé:

1 **que soit améliorée la représentation des groupes minoritaires afin de refléter la composition de la population, dans la mesure où les talents nécessaires existent au sein de ces groupes;**

2 **que soient éliminés les stéréotypes et les images négatives afin que soit préservée la dignité de citoyens à part entière des membres des groupes ethniques;**

3 **que l'on fasse appel à des personnes s'exprimant avec divers accents, afin de présenter le Canada comme une société fière et composée de personnes d'origines linguistiques et culturelles distinctes.**

Le Conseil incite également le gouvernement fédéral à donner le ton dans la mise en oeuvre de ces recommandations.

Afin d'assurer la viabilité du multiculturalisme au Canada, il devrait être évident qu'il ne suffit pas de réduire au minimum les éventuels effets négatifs des media sur les droits de la personne. Les Canadiens devraient savoir que leur pays, en tant que membre des Nations unies et signataire de leur code de droits, adhère officiellement à toutes les chartes et à tous les règlements relatifs aux droits de la personne. Tous les secteurs des media devraient donc faire des efforts plus soutenus pour faire connaître au public les diverses dispositions portant sur les droits de la personne et l'encourager à les accepter. Les Canadiens ne doivent-ils pas en effet se faire les porte-parole officieux des principes adoptés officiellement par leur gouvernement?

Outre cette question des droits de la personne, le Conseil a étudié comment le potentiel positif des media pouvait être développé au maximum et canalisé vers la promotion du multiculturalisme, qui doit se faire sur deux plans: la protection des cultures afin de préserver la diversité du pays, et leur diffusion afin d'élargir la prise de conscience des autres et de favoriser la compréhension entre les divers éléments de la mosaïque canadienne.

La presse ethnique montre clairement comment les media peuvent contribuer à encourager la diversité culturelle. En effet, depuis deux siècles, elle s'adresse aux groupes dans leur propre langue, partageant leurs préoccupations et confirmant par conséquent leur sentiment d'apporter un patrimoine commun à un pays nouveau. Le slogan de "l'unité dans la diversité" s'applique parfaitement à la Fédération de la presse ethnique: elle regroupe un nombre important de journaux communautaires, du tabloïd mensuel au quotidien à grand tirage, qui s'adressent chacun à un public particulier. Par l'intermédiaire de ses membres de toutes origines, la Fédération a pu exposer de façon convaincante le concept du multiculturalisme. Le Conseil reconnaît donc son influence certaine sur l'expression et la conservation de la culture des divers groupes ethniques, mais il a découvert qu'elle était économiquement peu viable.

Dans son premier rapport, le Conseil se montrait sympathique aux problèmes de la presse ethnique, tout en soulignant qu'elle devait travailler à son propre salut. Cette opinion tient toujours, et le Conseil incite fortement la Fédération à chercher de nouveaux moyens pour étayer ses fondements économiques. La création de coopératives regroupant tous les journaux indiens et inuit, qui a fait l'objet d'une étude récente, pourrait par exemple se révéler une formule intéressante pour la presse ethnique. On peut voir un autre exemple de cette mise en commun des ressources dans l'**Ontario Weekly Newspapers Association** (association des hebdomadaires dans l'Ontario), qui, en sept ans, est passée de l'état d'organisme sans but lucratif à celui d'agence centrale s'occupant des achats, de l'édition et de la publicité pour ses membres.

Une coopérative de journaux ethniques, qu'elle soit établie au niveau national ou régional, pourrait dès lors réduire considérablement les coûts d'impression, d'acquisition, d'éditoriaux, de poste et de publicité que doit assumer chaque journal. Il serait possible de réaliser des économies en éliminant les chevauchements et les intermédiaires coûteux. Ces observations préliminaires incitent le Conseil à recommander:

---

4 que la Fédération de la presse ethnique entreprenne une étude exhaustive de ses structures économiques;

5 qu'elle envisage la possibilité d'élargir son rôle de centre d'information afin de devenir une coopérative opérationnelle, conformément aux suggestions exposées ci-dessus.

En même temps, le Conseil se félicite que le gouvernement confie de la publicité à la presse ethnique, estimant qu'elle le mérite autant que les autres media canadiens.

Le groupe de plus en plus important formé par les producteurs de la radio et de la télévision ethniques est semblable à celui des responsables de la presse ethnique, quoique moins bien établi. Il existe par exemple plus de 40 stations de radio qui diffusent dans la langue des minorités ethniques du Canada, et près de 200 personnes qui travaillent à la production de ces émissions. L'importance des producteurs de la radio et de la télévision ethniques s'accroîtra à mesure que la télédistribution et les vidéocassettes se répandront comme moyens modernes de communications au Canada. On estime qu'environ 75 p. cent des foyers canadiens pourront profiter de la télédistribution d'ici 1980, par rapport à environ 50 p. cent aujourd'hui. Les petits groupes pourront alors diffuser des émissions de leur choix, dans la langue de leur choix, au sein de leur collectivité. Si la population répond favorablement à ces initiatives, si elle se montre capable d'en assumer les coûts et intéressée à le faire, ces émissions pourront constituer un facteur dynamique d'entraînement dans le processus de renouveau sans cesse évolutif de la diversité culturelle. Le Conseil recommande donc:

---

6 qu'une fédération des producteurs des media électroniques soit créée, sur les mêmes principes que la Fédération de la presse ethnique, afin de représenter les producteurs de la radio et de la télévision ethniques;

---

7 **que soit établie une liaison permanente entre cet organisme et la Fédération de la presse ethnique.**

L'insuffisance de renseignements en provenance d'Ottawa sur les politiques gouvernementales pouvant influer directement ou indirectement sur le multiculturalisme constitue un autre problème constant pour les media ethniques. Ils ont également besoin de plus d'information spécifiquement canadienne, plus particulièrement dans le genre de celle que traduit **Canadian Scene** à leur intention. Le Conseil considère en outre que les media ethniques auraient avantage à intensifier les échanges entre eux, ainsi qu'avec le milieu des communications en général. En fait, la diversité culturelle ne veut plus rien dire s'il n'existe pas d'échanges entre les différents groupes. Le Conseil recommande donc:

---

8 **que des rencontres annuelles aient lieu avec tous les rédacteurs, éditeurs, producteurs et cadres des media ethniques, pour échanger des idées sur les questions et problèmes d'actualité;**

9 **qu'un dialogue soit amorcé entre tous les media, y compris la S.R.C. et le C.R.T.C., l'Association canadienne des radiodiffuseurs, l'Association des câblodiffuseurs et les représentants du monde de la publicité, sur les façons de promouvoir le caractère multiculturel de la société canadienne;**

10 **que les producteurs des media ethniques s'entretiennent avec certains spécialistes des media électroniques pour obtenir des conseils techniques et pratiques susceptibles d'améliorer la qualité de leurs produits;**

11 **que la publication Canadian Scene soit invitée à servir d'intermédiaire pour les échanges d'opinions à l'échelon national, entre les media ethniques, anglophones et francophones;**

12 **que Canadian Scene produise une publication nationale, en anglais et en français, et y expose les vues et les domaines d'activité des groupes ethnoculturels du Canada, afin de faire connaître les activités des media ethniques à la société canadienne;**

13 **que la publicité et les déclarations de principe du gouvernement en matière de multiculturalisme ne soient pas seulement diffusées par les media ethniques, mais également par les media anglophones et francophones locaux, étant donné que ceux-ci sont les porte-parole fidèles de leurs lecteurs et traduisent, de ce fait, l'essence de la culture canadienne.**

Le Conseil a cherché à sensibiliser davantage la S.R.C. au pluralisme culturel sans toutefois obtenir jusqu'ici des résultats très encourageants. Il a pressé le C.R.T.C. de défendre le principe des stations de télévision multilingues et, de façon générale, tous les

organismes culturels gouvernementaux de repenser leurs engagements, actuels et futurs, en tenant compte des directives en matière de multiculturalisme. Pour donner suite à ces efforts, le Conseil recommande:

---

14 **que tous les organismes culturels fédéraux invitent des personnes issues de divers groupes culturels à siéger à leurs comités de direction;**

15 **que le caractère multiculturel du Canada transparaisse d'office, dans la mesure du possible, dans toute la publicité du gouvernement et dans ses conférences de presse, ainsi que dans les déclarations des représentants du gouvernement, à la radio et à la télévision;**

16 **que le gouvernement fédéral produise une série uniformisée de bandes sur les questions liées au multiculturalisme, et alimente les stations de télédistribution locales en émissions adaptables à leurs besoins culturels;**

17 **qu'une aide financière permanente soit accordée pour la production d'émissions télévisées et de films choisis portant sur les groupes ethnoculturels du Canada. (De tels films (par ex. films de l'O.N.F.) devraient être présentés en étroite collaboration avec les groupes ethniques concernés.)**

En outre, il faut donner à ceux que cela intéresse plus de possibilités d'exprimer par écrit leur identité culturelle. A cette fin, le Conseil recommande:

---

18 **que les media ethniques, particulièrement la presse ethnique, cherchent à attirer les jeunes qui s'intéressent à la publicité, à la rédaction et au travail général de bureau: ce groupe peut éventuellement constituer une nouvelle génération de journalistes de la presse ethnique;**

19 **que l'on accorde des bourses de perfectionnement et d'études aux auteurs et aux journalistes qui s'expriment dans une langue autre que l'anglais et le français;**

20 **que l'on octroie des bourses de perfectionnement et d'études aux auteurs et aux journalistes qui défendent la cause du multiculturalisme.**

Enfin, l'influence des media sur les valeurs sociales et, réciproquement, l'influence d'un pluralisme canadien en évolution sur les produits des media devraient faire l'objet d'études permanentes. En l'absence d'une perspective à jour de cette interaction, il est impossible de planifier à long terme pour mieux faire correspondre le message à la réalité. Par conséquent le Conseil recommande:

---

21 **que les universités et chercheurs soient invités à entreprendre des études sur la réaction des media face au multiculturalisme et sur la façon dont ils véhiculent cette réalité.**

Égalité devant la loi

Théoriquement, la loi met tous les Canadiens sur un pied d'égalité. Ceux-ci sont protégés par des lois telles que la Déclaration canadienne des droits et le projet de loi sur les droits de la personne. De plus, chaque province est fière de posséder une commission des droits de l'homme étayée de lois pertinentes. Sans faire preuve d'un cynisme inopportun, le Conseil met en doute tant la législation sur les droits de la personne que l'administration de la justice en citant des cas concrets de préjugés culturels.

En fait, l'hypothèse de l'égalité devant la loi ne supporte pas un examen rigoureux. En effet, on trouve dans les lois certaines inégalités et de nombreux cas de pratiques discriminatoires. En soulevant cette question, le Conseil n'entend pas dresser une liste de griefs, mais plutôt orienter de façon positive l'action communautaire à venir.

L'intérêt que porte le Conseil à certains aspects de la Loi sur les Indiens, et le malaise qu'il éprouve face à l'interprétation donnée à la Déclaration canadienne des droits par la Cour suprême du Canada, l'amènent à recommander:

1 qu'il soit procédé à un réexamen en profondeur de la Déclaration canadienne des droits et que la Commission de réforme du droit et (ou) la Commission des droits de la personne qu'on propose de créer se chargent de l'appliquer.

Dans certaines provinces, les lois qui régissent les commissions des droits de l'homme sont conçues de telle sorte que la formule de la plainte est l'unique moyen d'enquêter sur les pratiques discriminatoires. Le Conseil est d'avis qu'il faudrait s'efforcer de cerner les types de comportement discriminatoire, plutôt que de s'attacher uniquement aux plaintes individuelles. Il recommande donc:

2 que les commissions des droits de l'homme soient autorisées à procéder, de leur propre chef, à des enquêtes, à surveiller certains domaines d'activité où l'on a tendance à consacrer ce genre de pratiques et à s'occuper des types de comportement discriminatoire.

Pour ce qui concerne l'application occasionnellement inéquitable de la loi, un seul exemple suffit à l'illustrer: "la chasse aux immigrants non autorisés". Les membres des minorités perceptibles se plaignent d'être souvent accostés, d'une façon qu'ils jugent arbitraire, par des agents de police qui leur demandent de fournir des preuves de leur statut légal au Canada. Nul ne conteste le droit des policiers de procéder de la sorte lorsque les circonstances l'exigent, mais le fait de repérer un membre d'une minorité perceptible n'est pas en soi un motif valable. Le Conseil recommande donc:

3 **que le Ministre soit mis au courant de cette pratique et que les autorités chargées de faire respecter la loi l'interdisent, en précisant la marche à suivre pour ce genre d'enquêtes et les motifs susceptibles de justifier une telle démarche.**

Les enquêtes spéciales menées par les autorités de l'immigration aux principaux aéroports internationaux posent un problème du même ordre. Un grand nombre de visiteurs de bonne foi se voient contraints de faire des déclarations au cours d'enquêtes spéciales menées par les autorités de l'immigration, déclarations à la suite desquelles ils sont renvoyés du pays. À l'heure actuelle, de soi-disant "conseillers en matière d'immigration", que des visiteurs désemparés prennent pour des avocats, représentent les intérêts de ces derniers pendant ces enquêtes. Ces personnes n'ont reçu aucune formation et prennent des "honoraires" exorbitants pour des services qui ne riment à rien. Le Conseil croit fermement que le gouvernement devrait garantir à ses administrés que les membres de leur famille ou leurs amis en visite au Canada, sinon tous les visiteurs, seront à l'abri de ce genre de pratiques. Le Conseil recommande donc:

---

4 **que le gouvernement fédéral prévoie une forme d'aide juridique à l'intention de tous les visiteurs qui font l'objet d'enquêtes spéciales menées par les autorités de l'immigration.**

Certains membres de minorités perceptibles se sont beaucoup plaints de la lenteur apparemment délibérée avec laquelle la police réagit aux plaintes fondées sur des motifs raciaux dont elle est saisie. Le Conseil est d'avis que cet état de choses de même que d'autres politiques discriminatoires constatées dans les services rendus par la police pourraient être évités par une participation plus grande de la collectivité à l'administration de la police. La proportion des représentants des divers groupes ethniques dans toute force policière devrait correspondre à celle qui existe dans la collectivité elle-même. Cela n'équivaut pas à proposer un contingentement, régime qui agit souvent au détriment des groupes ethnoculturels en cause, puisqu'un policier d'un groupe ethnoculturel donné, embauché dans ces conditions, a l'impression d'avoir une "mission spéciale à accomplir" et se montre souvent, sans raison, dur envers les siens. Un programme de recrutement particulièrement axé sur des minorités perceptibles et sur tous les groupes ethnoculturels aiderait à atteindre l'objectif d'intégration et à réduire les préjugés dans les forces policières elles-mêmes. Dans cette perspective, le Conseil recommande:

---

5 **que les autorités policières dans tout le pays examinent leurs conditions d'admissibilité et prêtent une attention particulière aux exigences relatives à la taille qui excluraient automatiquement la plupart des Asiatiques ou des autochtones;**

6 **que les programmes de recrutement des forces policières soient diffusés beaucoup plus largement parmi les minorités ethnoculturelles;**

7 **que soit créées des "commissions de police" qui compteraient parmi leurs membres des représentants des groupes ethnoculturels de la région; cela apporterait un élément local à l'administration de la police dans les régions où la G.R.C. constitue l'unique force policière;**

8 **que soit créée au Yukon et dans les territoires du Nord-Ouest, une forme quelconque de "commission de police" au niveau des administrations territoriales, qui s'ajouterait aux "commissions de police" proposées dans le cas des collectivités;**

9 **que les programmes de formation préparent mieux les policiers à traiter avec les groupes ethnoculturels, plus particulièrement avec les nouveaux immigrants et les autochtones;**

10 **que les programmes de formation en cours d'emploi, à tous les niveaux, continuent de tenir les policiers au courant des problèmes qui touchent les collectivités dans lesquelles ils travaillent.**

Le schéma de la ségrégation ethnoculturelle observé dans les forces policières s'étend également aux juges, aux membres de la Commission des libérations conditionnelles, aux agents de surveillance et aux employés des établissements pénitentiaires. Ainsi, les minorités sont à ce point peu représentées parmi les juges nommés aux niveaux provincial et fédéral qu'on peut à peine parler de représentation symbolique. Parmi les membres de la Commission des libérations conditionnelles, on ne compte qu'un Amérindien, même si, dans l'ouest et dans le nord du Canada, la plupart des requérants sont autochtones. En outre, trop souvent les cours et la Commission des libérations conditionnelles ne tiennent pas compte des différences qui existent dans les systèmes de valeurs traditionnels. Ainsi, exiger d'un détenu inuit qu'il prenne un emploi, s'il n'a jamais connu que la vie de trappeur et s'il n'a jamais travaillé pour qui que ce soit, équivaut pratiquement à lui nier la possibilité d'être libéré sur parole. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil recommande:

---

11 **qu'à l'occasion de la nomination des juges fédéraux et provinciaux, on tienne davantage compte de la représentation des groupes minoritaires;**

12 **qu'on offre plus de possibilités de formation sur le tas aux juges qui exercent leur profession dans des collectivités multiculturelles dont les valeurs et les attitudes diffèrent de celles de la majorité des Canadiens. Il pourrait être nécessaire que les cours tiennent compte de ces différences;**

13 **que la Commission des libérations conditionnelles compte des représentants de groupes ethnoculturels qui ont beaucoup de leurs membres en prison;**

14 **que les agents de surveillance et les employés des établissements pénitentiaires soient recrutés et formés en fonction de la structure ethnoculturelle des collectivités dans lesquelles ils travailleront.**

En se penchant sur les cours, le Conseil s'est attaché au rôle joué par les interprètes à ce niveau. À ce sujet, on s'inquiète un peu de la place laissée à la subjectivité dans la traduction des témoignages. Même si ces préoccupations n'ont pu être étayées, le Conseil est d'avis que, compte tenu de l'importance du rôle des interprètes, cette simple possibilité commande l'adoption de mesures de prévention. En conséquences, le Conseil recommande:

---

15 **que le recrutement et la formation des interprètes soient suivis de près afin d'assurer que ces employés sont intègres et qu'ils sont entièrement objectifs dans la traduction des témoignages.**

En ce qui concerne les problèmes particuliers aux communautés septentrionales du Canada, le Conseil tient à formuler deux dernières recommandations:

---

16 **que le gouvernement fédéral fournisse des services d'aide judiciaire dans les territoires dans le cas de délits qui relèvent de sa compétence et pour certaines procédures civiles (les cas de divorce par exemple);**

17 **que soit créé dans les territoires un poste de protecteur du citoyen (ombudsman); le gouvernement fédéral assumerait les responsabilités financières liées à ce poste et les territoires, les charges administratives.**

67

Le gouvernement face à une société multiculturelle

Dans les parties précédentes du présent rapport, nous avons décrit le gouvernement comme organisme d'appoint dans les domaines de la langue et de l'éducation, de l'immigration, des communications et du droit. À vrai dire, il joue également un rôle de leader et, à ce titre, mérite qu'on lui accorde une plus grande attention. Même si, en dernière analyse, l'acceptation, la participation et l'initiative de la société constituent le fondement même d'une pluralité multiculturelle viable, le Conseil soutient que le gouvernement a lui aussi un rôle appréciable à jouer sur ce plan.

Parmi les instruments les plus importants dont se sert le gouvernement fédéral pour promouvoir le multiculturalisme, figure le programme de subventions à double volet qu'offre le Secrétariat d'État aux organismes bénévoles et aux groupes ou particuliers qui bénéficient de l'appui de la collectivité. Afin de déterminer dans quelle mesure le programme favorise l'initiative des citoyens, le Conseil a commencé par réviser attentivement les critères qui régissent l'administration de ces subventions. Par la suite, les membres du Conseil ont consulté les organisations communautaires, ainsi que les représentants locaux et régionaux du Ministère. Même si le présent rapport ne constitue le véhicule idéal ni pour exposer en détail leurs conclusions ni pour réitérer les recommandations très précises présentées à la Direction du multiculturalisme, quelques observations sont toutefois de rigueur.

Lorsque les requérants connaissent la marche à suivre pour demander des subventions, celles-ci facilitent véritablement la réalisation de projets axés sur la préservation et le partage des patrimoines ethnoculturels. Par ailleurs, les groupes moins importants et moins bien organisés ainsi que les groupes naissants sont, dans bien des cas, défavorisés. Certains, connaissant mal le mécanisme d'octroi des subventions, ne savent comment procéder pour obtenir une réponse favorable, et d'autres, ignorant totalement l'existence du programme, en sont virtuellement exclus. Comme les groupes qui bénéficient de subventions semblent attirer plus de bénévoles et acquérir une certaine stabilité, on est porté à croire que les subventions suivent toujours à peu près le même circuit au lieu de se prêter à l'encouragement d'activités mieux diversifiées.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil considère qu'il importe de faire mieux connaître le programme de subventions au sein du multiculturalisme et que celui-ci doit comprendre un service renforcé d'orientation. Les groupes ethnoculturels doivent avoir l'impression que le personnel des régions est à leur service et est disposé à les aider à formuler leurs demandes. La communication entre l'organisme pourvoyeur de subventions et les requérants ne doit pas prendre la forme d'un interrogatoire. Plutôt, elle doit s'établir à partir d'une recherche commune des meilleurs moyens de réaliser un objectif culturel donné. Le Conseil est d'avis que le programme ne devrait pas

imposer de priorités et qu'il appartient surtout aux groupes de les définir.

De même, le programme de subventions n'est pas le seul domaine qu'il importe de faire mieux connaître et qui doit faire l'objet de plus de consultations. Selon le Conseil, les agents régionaux et locaux du Ministère pourraient, dans l'ensemble, s'engager plus activement à promouvoir le multiculturalisme. Ainsi, ils pourraient jouer un rôle essentiel en donnant des renseignements et des conseils et en assurant la liaison entre les requérants et les responsables du programme; ils pourraient, par exemple, tenir à jour une liste de tous les groupes multiculturels et associations qui s'occupent d'arts populaires, dans la région, ou aider les groupes à se constituer en organismes de bienfaisance. Il va sans dire qu'il existe un obstacle à l'élargissement du rôle des régions, qui tient au nombre réduit d'employés du gouvernement fédéral qui œuvrent auprès des groupes ethnoculturels. Le Conseil recommande donc que jusqu'à ce qu'une structure administrative indépendante soit établie pour le multiculturalisme:

---

1 **qu'au moins un agent régional soit officiellement désigné en tant que spécialiste du multiculturalisme dans chacun des bureaux locaux du Secrétariat d'État;**

2 **que tous les représentants régionaux du Secrétariat d'État soient mis au courant de l'interprétation des critères relatifs aux subventions, et des déclarations de principe portant sur le multiculturalisme;**

3 **qu'une liaison plus étroite soit établie entre les représentants du Secrétariat d'État et les membres du Conseil consultatif canadien du multiculturalisme.**

Des efforts doivent être entrepris au niveau national pour compléter ceux qui sont consentis à l'échelon local pour stimuler l'intérêt du public. Le gouvernement doit s'appliquer à créer un climat favorable qui répondra aux aspirations culturelles et linguistiques de tous les Canadiens. Pour faire mieux connaître à la population les principes et les programmes du multiculturalisme, le Conseil recommande:

---

4 **que la Direction du multiculturalisme lance une campagne de publicité destinée à renseigner l'ensemble de la population sur la politique de multiculturalisme du gouvernement;**

5 **que le ministre d'État au multiculturalisme demande à ses collègues du Cabinet de réaffirmer périodiquement l'engagement pris par le gouvernement face au multiculturalisme, au cours de déclarations publiques faites dans tout le pays;**

6 **que tous les ministères fédéraux qui s'occupent de questions culturelles ou sociales tiennent compte, dans les faits, du pluralisme canadien.**

Le Conseil s'en prend, dans son premier rapport, à un aspect particulier de la politique de financement du gouvernement. Il est toujours d'avis que les centres multiculturels ne devraient pas être favorisés au détriment des centres culturels communautaires. Le Conseil réitère la recommandation faite dans son premier rapport, en demandant de plus au ministre d'État au multiculturalisme de la considérer comme prioritaire:

---

7 **que soit institué, pour offrir une aide directe aux centres culturels communautaires, un système de financement à long terme et à faible intérêt dans le cadre de la L.N.H. et (ou) des activités de la S.C.H.L.**

Pour planifier intelligemment, il est essentiel d'avoir en main des statistiques exactes sur les communautés ethniques au Canada. Anticipant le recensement de 1981, le Conseil a examiné les moyens d'établir avec certitude l'origine ethnique des personnes interrogées tout en ménageant leur sensibilité. Le Conseil, conscient du fait qu'un grand nombre de Canadiens préféreraient se déclarer Canadiens sans faire allusion à leur origine ethnique, a étudié les possibilités de reformuler des questions sur leur origine. Toujours selon l'étude, pour donner un profil ethnique et linguistique plus exact des Canadiens, chaque questionnaire du recensement, et non seulement la formule destinée à un ménage sur trois, doit comprendre deux questions sur la langue. En outre, à la suite des changements observés dans les mouvements d'immigration, la liste des langues à cocher doit être considérablement allongée, tout comme celle qui a trait aux religions. Ces recommandations ainsi que plusieurs autres ont été présentées à Statistique Canada par l'entremise du ministre d'État au multiculturalisme. Pour conclure, le Conseil recommande:

---

8 **que le Statisticien en chef du Canada veille à ce que le recensement de 1981 renferme des questions qui donnent une image exacte de la mosaïque canadienne.**

Analyse rétrospective:

Faits marquants de l'histoire du multiculturalisme

PARTIE II

Préservation de la langue et de la culture

Les recommandations contenues dans le premier rapport du Conseil reposent sur le grand principe suivant lequel la langue joue un rôle important dans la préservation et l'épanouissement des diverses cultures. Dans cette perspective, le gouvernement a commandé, en 1973, trois études destinées à lui fournir les données suffisantes à la planification de sa politique: l'Étude sur les langues non officielles, l'Étude sur les attitudes des groupes majoritaires et la **"Supplementary Schools Study".**

Suivant les recommandations, il est nécessaire que le gouvernement fédéral débloque des crédits pour l'enseignement des langues autres que le français et l'anglais, tant dans le cadre des cours réguliers que dans celui des cours complémentaires. Dans sa réponse, le gouvernement rappelle que l'enseignement régulier ne relève pas de sa compétence, mais s'est dit disposé à examiner les propositions présentées par les provinces.

Pour leur part, les écoles complémentaires ont reçu du gouvernement fédéral une réponse plus encourageante. Le programme de subventions au titre du multiculturalisme a été élargi de façon à prévoir l'octroi d'une aide directe particulière aux organisations bénévoles qui dispensent des cours de langues autres que le français et l'anglais. Le nouveau "Programme d'épanouissement culturel" se compose de trois volets: aide financière destinée à couvrir une partie des frais de fonctionnement engagés pour dispenser des cours culturels et linguistiques, aide financière et technique destinée à la formation du personnel enseignant; aide financière pour la production de manuels et de matériel didactique pour l'enseignement des langues. Par ailleurs, le programme n'exclut pas la possibilité d'octroyer des subventions pour des activités artistiques qui contribuent indirectement à favoriser l'utilisation et l'enrichissement des langues. Ainsi, on continuera d'accorder, aux termes d'autres programmes, une aide pour des projets touchant à la littérature et à la musique, et pour la production de matériel didactique ayant trait aux arts, à l'artisanat, à la musique, à la littérature et à l'histoire. Il en va de même pour les projets pilotes destinés à trouver des moyens d'enseigner aux jeunes Canadiens des langues autres que le français et l'anglais, de façon qu'ils puissent continuer à les parler couramment. La communauté chinoise de Toronto a , par exemple, reçu une aide financière pour des cours d'initiation à la langue et à la culture chinoises dispensés dans les écoles publiques Orge et Ogden. Les organisations ont également bénéficié d'une aide financière et technique pour faire connaître leurs cours de langue et de culture. Le Programme de multiculturalisme a pris des mesures pour mieux adapter son programme de subventions aux besoins des groupes ethnoculturels et a insisté davantage sur la consultation à la base, qui constitue la meilleure façon d'aider les gens à s'aider eux-mêmes. Le biblioservice multilingue de la Bibliothèque nationale est un complément valable mais indirect des programmes susmentionnés. À l'heure actuelle, les communautés ethnoculturelles

peuvent emprunter, par l'intermédiaire du réseau des bibliothèques publiques locales, près de 36 000 ouvrages écrits en 14 langues différentes. Dans la mesure où ses ressources le lui permettent, le biblioservice multilingue étendra ses services de façon à tenir compte de la plupart des langues parlées au Canada et, finalement, offrira d'autres outils comme les diapositives, les enregistrements et les bandes audio-visuelles ayant trait à la préservation de la langue et de la culture. La Loi de l'impôt prévoit une autre forme d'aide indirecte; en effet, elle permet aux organisations ethnoculturelles d'utiliser le statut d'organisation de bienfaisance dans leur déclaration d'impôt, pour obtenir un dégrèvement. Il faut cependant ajouter qu'il n'est pas facile d'obtenir un tel statut et qu'un organisme de bienfaisance n'est pas commode à administrer.

73

Suppression des inégalités

Dans nombre de recommandations de son premier rapport annuel, le Conseil aborde implicitement le thème des droits de la personne.

Le gouvernement fédéral a donné suite aux recommandations précises du Conseil en faisant adopter par la Chambre des Communes en 1977, une loi sur les droits de la personne, loi qui ne laisse subsister aucun doute quant à l'importance primoridale que revêtent la compréhension entre les groupes et les droits de la personne.

Le ministère de la Justice travaille en étroite collaboration avec la commission des droits de l'homme de chaque province, par l'intermédiaire du comité fédéral-provincial des droits de la personne (Federal-Provincial Committee on Human Rights). De plus, une conférence fédérale-provinciale des ministres a été organisée en 1975 pour discuter des droits de la personne, et une autre conférence du même genre réunissant les représentants du gouvernement a eu lieu en 1976.

Le gouvernement fédéral a analysé les observations formulées par le Conseil au sujet des pratiques et des méthodes relatives à l'application de la Loi sur l'immigration. Après avoir consulté les provinces, les organismes concernés et certains particuliers, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a déposé à la Chambre des Communes un projet de loi sur l'immigration, lequel a été adopté en 1977.

Le gouvernement, reconnaissant la nécessité de sensibiliser les Canadiens à certains des problèmes des minorités ethnoculturelles, en particulier à ceux des immigrants, a adopté certaines mesures. Ainsi, il a commandé certaines études destinées à être publiées par l'intermédiaire du Comité consultatif canadien des études ethniques et a entrepris un programme de publicité à l'intention des media. De plus, la Direction du multiculturalisme, par le biais de ses programmes de subventions, cherche activement à amener le secteur bénévole à favoriser la compréhension entre les groupes. Le "Programme d'intégration culturelle" vise les projets qui non seulement favorisent l'intégration culturelle et sociale des nouveaux immigrants, mais prévoit également des échanges entre ces derniers et les membres de la collectivité qui les accueille.

De toute évidence les media ont un très grand rôle à jouer dans l'édification d'une société ouverte aux besoins de ses diverses composantes. Les recommandations relatives aux droits de la personne qui intéressent les media seront analysées sous la rubrique "Presse des minorités ethniques et organes d'information".

Centres culturels communautaires et centres multiculturels

En accordant son aide aux centres culturels, le gouvernement fait ressortir qu'à long terme, il faudrait exercer une influence grandissante sur les membres, plutôt que d'encourager les groupes à se retrancher derrière les valeurs et les coutumes des "vieux pays". Tout en souscrivant à ce principe général, le Conseil croit fermement que le gouvernement doit accorder son aide aux centres culturels communautaires plutôt qu'aux centres multiculturels.

Quand il a créé le "Programme des communications interculturelles", le gouvernement a concilié ces deux points de vue quelque peu divergents. Ce programme succède au "Programme des centres multiculturels", lequel était surtout axé sur les installations matérielles; il s'intéresse davantage à la nature du projet en encourageant les domaines d'activité dont les répercussions débordent le cadre du groupe même et contribuent à instaurer la compréhension entre les groupes. Dans cette optique, une aide est accordée aux associations qui encouragent vivement plusieurs groupes culturels ou plusieurs personnes d'origines culturelles diverses à participer activement à leurs travaux. Cette coordination entre les cultures est destinée à stimuler les rencontres créatrices entre les Canadiens et à promouvoir l'unité nationale.

Le gouvernement offre également plusieurs programmes de subventions destinés à aider les groupes ethnoculturels à conserver d'eux-mêmes une image favorable et à renforcer leur identité culturelle. Ainsi, le "Programme d'aide aux groupes — Soutien des activités" encourage la création et l'expansion des organisations ethnoculturelles communautaires. Les subventions accordées aux termes de ce programme sont essentiellement axées sur les activités et, comme telles, ne couvrent pas le coût en capital.

Presse des minorités ethniques et organes d'information

Au cours d'une rencontre spéciale avec la Fédération de la presse ethnique du Canada, le ministre d'État au multiculturalisme a analysé la recommandation suivant laquelle on devrait créer un service d'information à l'intention de la presse ethnique. La rencontre n'a donné lieu à aucune proposition ou mesure officielle, mais le gouvernement continue de fournir officieusement des renseignements aux publications ethniques par l'intermédiaire des divers services d'information des ministères. À quelques reprises, les ministères ont fait appel aux services de presse de **Canadian Scene** pour distribuer aux media ethniques des articles d'intérêt particulier.

Le gouvernement a accueilli favorablement la demande du Conseil qui veut que les ministères fédéraux accordent à la presse ethnique une juste part des crédits consacrés à la publicité. En outre, le Conseil du Trésor a débloqué des fonds spéciaux destinés à permettre à la Direction du multiculturalisme de faire connaître ses programmes et ceux des autres ministères par le biais de la presse ethnique. Ces crédits serviront d'une part à informer les immigrants et les communautés ethnoculturelles des services fédéraux mis à leur disposition et d'autre part, à gonfler les recettes de la presse ethnique provenant de la publicité, objectif que doivent également poursuivre tous les autres ministères.

La proposition relative aux tarifs postaux réduits a été étudiée et rejetée par le gouvernement car, selon lui, une telle mesure l'obligerait à modifier une loi du Parlement. Il a de plus été signalé que les nombreux autres cas d'exception que cette mesure pourrait entraîner excluent toute possibilité d'accorder "une attention spéciale à la presse ethnique". Le Conseil ne peut approuver la position du gouvernement sur cette question.

L'influence des media sur la constitution d'une réalité multiculturelle harmonieuse est au coeur de plusieurs recommandations contenues dans le premier rapport du Conseil. Le gouvernement assume ses responsabilités à cet égard, par l'entremise du C.R.T.C., de la S.R.C., de l'Office national du film et, dans une moindre mesure, du Musée national de l'Homme, des Archives publiques et de la Bibliothèque nationale.

Dans cette optique, le gouvernement s'efforcera de s'assurer la collaboration des radiodiffuseurs privés en diffusant davantage de messages publicitaires par l'intermédiaire des réseaux qui produisent des émissions multilingues. Certains groupes qui réalisent des émissions destinées à la télédistribution et axées sur les communautés ethnoculturelles du Canada continueront d'obtenir des subventions.

Grâce à son Service du Nord, la Société Radio-Canada répond depuis plus de dix ans aux besoins particuliers des populations amérindiennes et inuit des territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Ce service diffuse des émissions non seulement en anglais et en français, mais également en six langues et dialectes amérindiens et en deux dialectes inuit.

Depuis 1971, l'Office national du film et le Musée national de l'Homme ont reçu des crédits spéciaux pour des domaines d'activité se rapportant à la politique de multiculturalisme.

L'Office national du film a mis au point un programme de doublage, en différentes langues, de films distribués dans tout le Canada. Pour sensibiliser davantage la population et pour l'amener à faire appel à ses services, il a organisé des visionnements à l'intention de nombreuses communautés et a publié une brochure pour expliquer son programme. Par ailleurs, il produit des films sur les différentes facettes du multiculturalisme canadien.

Le Musée national de l'Homme administre un programme permanent d'expositions, itinérantes ou non, qui comprennent aussi bien des objets d'art amérindiens en argent et en or que des objets ouvrés ukrainiens "hutzul". Le Centre canadien d'études sur la culture traditionnelle s'occupe continuellement de recueillir des documents et des études portant sur un grand nombre de sujets intéressant les groupes ethnoculturels. D'autres domaines d'activités connexes du Musée, des Archives publiques et de la Bibliothèque nationale sont exposés sous la rubrique ci-après.

77

Les arts dans une société multiculturelle

La plupart des recommandations ayant trait aux réalisations artistiques des groupes culturels ont été adoptées. Ainsi, le Conseil canadien des arts populaires, organisme national qui assure la liaison entre tous les conseils provinciaux et locaux d'arts populaires, reçoit depuis de nombreuses années une aide financière du gouvernement fédéral. **Multicultural Theatre Association of Canada** (Association de théâtre multiculturel du Canada) parraine diverses troupes de théâtre amateur et semi-professionnel et compte sur les crédits fédéraux pour ses activités. La Direction du multiculturalisme fournit une aide financière semblable à d'autres organismes qui servent d'intermédiaire entre les groupes ainsi qu'à certains organismes et groupes communautaires ethnoculturels.

Le Secrétariat d'État reste continuellement en communication avec ces groupes par l'intermédiaire de ses représentants régionaux et de ses agents de liaison. Dans les régions, le personnel du Ministère travaille en étroite collaboration avec les autorités provinciales et municipales de façon à veiller à ce que les politiques coordonnées soient assez souples pour permettre à chaque région du Canada de faire valoir son caractère unique. Cet important processus de consultation périodique sera favorisé par la politique de décentralisation du Ministère.

À l'aide de son programme d'arts plastiques et d'arts d'interprétation, le gouvernement donne suite, dans une large mesure, aux recommandations concernant l'octroi de subventions aux festivals populaires, aux expositions et aux échanges culturels. La plupart des crédits ont été versés pour des représentations d'arts populaires, mais à l'avenir, les responsables du programme s'efforceront d'aider également les groupes qui mettent en valeur leur patrimoine culturel et qui dispensent des cours d'arts populaires. Les projets doivent être ouverts à l'ensemble de la population qui sera ainsi mieux au fait des traditions des divers groupes ethniques.

Le gouvernement encourage activement les échanges culturels à l'échelle nationale. C'est pourquoi il a accordé des crédits aux organisateurs du Festival national multiculturel des chorales, du Festival national de théâtre multiculturel et des programmes d'activités culturelles organisées à l'occasion des Jeux olympiques. Dans certains cas, des groupes canadiens ont pu obtenir une aide financière des différents ministères pour participer à des activités internationales. Ainsi, grâce à la collaboration du ministère des Affaires extérieures et de la Coalition nationale des Noirs du Canada, on a pu tenir à Lagos, en janvier 1977, un important festival d'art et de culture.

Le gouvernement fédéral invite dans une certaine mesure les membres de groupes bénévoles à se perfectionner en accordant des subventions qui leur permettent de participer à des séances de travail, des colloques et conférences sur la musique, la danse, l'art dramatique,

l'artisanat et d'autres domaines connexes. Il prévoit également des crédits pour acquitter la rémunération des spécialistes invités à polir certains aspects d'un projet artistique donné. Le Conseil des arts du Canada, pour sa part, insiste davantage sur la qualité, en finançant certains projets culturels aux niveaux tant amateur que professionnel; toutefois, les petits groupes culturels sont défavorisés par rapport aux groupes plus importants.

Un certain nombre d'organismes et de programmes gouvernementaux répondent à l'ensemble des recommandations concernant le patrimoine ethnoculturel. La Bibliothèque nationale, le Centre canadien d'études sur la culture traditionnelle et les Archives publiques disposent de centres de documentation dans les domaines de la musique, de la littérature et de l'art dramatique, qu'alimentent les groupes ethnoculturels du Canada.

Il importe de souligner également plusieurs initiatives prises actuellement à cet égard. Ainsi, le Centre canadien d'études sur la culture traditionnelle met sur pied une banque de données sur la musique particulière à chacune des régions du Canada. De plus, il est en train d'inventorier les films et documents audio-visuels, historiques et autres, sur les Amérindiens, les Inuit et autres cultures ethniques. La corporation des Musées nationaux s'occupe actuellement d'organiser de nouvelles expositions permanentes qui dépeignent la réalité multiculturelle du Canada. Celles-ci seront présentées au Musée commémoratif de Victoria, à Ottawa.

Un autre programme, le "Programme des études ethniques canadiennes", répond en particulier à la recommandation du Conseil concernant l'aide à accorder aux groupes ethnoculturels désireux de créer des chaires universitaires. Il s'agit d'un programme à double volet qui prévoit l'octroi d'une aide financière, d'une part, au titre des professeurs et des conférenciers invités et, d'autre part, au titre des études ethniques. Le "Programme d'édition et de publication" est un autre moyen d'encourager la recherche spécialisée dans ce secteur. En effet, il appuie les projets d'intérêt historique ou littéraire qui traitent du pluralisme culturel dans le contexte canadien; ces projets sont par ailleurs sélectionnés en fonction de leur utilisation possible à des fins éducatives.

79

L'immigrant dans une société multiculturelle

Dans son premier rapport, le Conseil exprimait l'avis que les immigrants "devraient avoir une image claire du Canada afin de pouvoir faire un choix raisonné avant d'émigrer". Il ajoutait, dans ses recommandations, qu'il fallait leur offrir des services d'orientation avant et après leur entrée au Canada, lesquels les renseigneraient davantage sur les divers aspects de la société canadienne. Conscient du fait que l'orientation des immigrants est une activité permanente, menée conjointement par le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, par la direction du multiculturalisme et par le Secrétariat d'État, le Conseil a mis l'accent sur l'expansion des services qui, à l'heure actuelle, sont surtout axés sur l'emploi. Le gouvernement procède actuellement à la révision de son programme d'orientation des immigrants. En outre, il étudie les ententes fédérales-provinciales relatives aux cours de langue et de civisme, ainsi qu'aux manuels d'enseignement des langues, afin de mieux aider les immigrants à surmonter les barrières linguistiques.

Le Programme de compréhension entre groupes et des droits de la personne ainsi que le Programme de multiculturalisme du Secrétariat d'État appuient ouvertement la recommandation du Conseil selon laquelle les Canadiens devraient être sensibilisés aux problèmes et aux besoins des immigrants. De même, tout comme le Conseil, le gouvernement s'inquiète des conflits qui surgissent souvent entre les immigrants d'un certain âge et les adolescents assimilés, à propos de la culture. Sous la rubrique "Suppression des inégalités" sont décrites certaines démarches tentées dans ces domaines.

La proclamation d'une fête annuelle du patrimoine, comme le recommande le Conseil, a été intégrée à un projet de loi omnibus qu'a déposé le Secrétaire d'État à la Chambre des communes au début de 1977.

80

Attitudes de la jeunesse dans une société multiculturelle

Le Conseil juge essentielle la participation des jeunes à l'évolution du multiculturalisme. Pour obtenir leur collaboration, le Conseil recommande d'introduire une dimension multiculturelle dans les programmes d'études et de recueillir l'opinion des jeunes sur le sujet. Là encore, la première réaction du gouvernement a été de déclarer son impuissance dans les domaines qui relèvent des provinces. Même si le Conseil s'est vu dans l'impossibilité de réaliser un de ses objectifs en 1977, celui d'inviter la jeunesse canadienne à une Conférence nationale sur le multiculturalisme, plusieurs réunions régionales ont été mises sur pied avec des jeunes. Le Conseil a été tellement impressionné par l'enthousiasme et l'intérêt qu'ils ont démontrés lors de ces réunions qu'il entend planifier d'autres réunions analogues au cours de 1978.

Association of Curriculum Development. De plus, la Direction est disposée à appuyer d'autres propositions de cet ordre. Outre les projets tels que "La série des histoires ethniques" et la révision des "Rameaux de la famille canadienne", la Direction prévoit également mettre au point de nouveaux documents sur le multiculturalisme, à l'intention des écoles.

81

Administration gouvernementale

Convaincu que la mise en oeuvre de toute politique efficace de multiculturalisme impose une lourde tâche aux fonctionnaires, le Conseil recommande de prévoir un budget et un nombre d'années-hommes suffisants. Il propose de plus la nomination d'un sous-ministre adjoint dont la seule responsabilité serait l'administration du programme de multiculturalisme.

À cet égard, le gouvernement croit que le multiculturalisme devrait, à long terme, se transformer en un programme "horizontal" qui intéresserait plusieurs ministères fédéraux. Une étude terminée en 1977, ("The Multiculturalism Interface Study"), indique quels ministères, autres que le Secrétariat d'État, administrent des programmes relatifs au pluralisme culturel. Des liens plus étroits seront établis entre ces programmes et la Direction du multiculturalisme.

Ces mesures, combinées à la politique de décentralisation du Secrétariat d'État, pourraient bien être une application acceptable de la recommandation du Conseil.

Conclusion

Le programme d'étude du Conseil a non seulement suscité des idées et des recommandations nouvelles, mais il a également fait ressortir l'urgence d'une analyse plus détaillée des divers aspects du pluralisme canadien. Le Conseil entend répondre à ce besoin de façon méthodique, en insistant davantage sur la consultation avec les organismes ethnoculturels de tout le pays. Des rencontres, des conférences et des séances de travail seront organisées par le biais de chaque comité régional du Conseil, pour permettre de rejoindre toutes les couches de la société canadienne.

Même si la majorité des efforts récents dans le domaine du multiculturalisme semble venir d'initiatives gouvernementales, l'objectif ultime du Conseil est de créer et d'entretenir un climat social favorable à l'émergence et à la préservation de l'acceptation spontanée et de l'identification de la part de tous les Canadiens à la culture pluraliste.

Un comité exécutif de caractère national le dirige et comprend les personnes suivantes:

Président national	Sénateur Peter Bosa
Vice-présidents	Professeur Manoly R. Lupul M^me^ Suzanne Drouin
Présidents régionaux	
Colombie-Britannique et Yukon	M. Horst Koehler
Prairies et Territoires du Nord-Ouest	Dr Roy Vogt
Ontario	M. Ted Glista
Québec	M. Saul Hayes, O.C., C.R. M. Morris Chaikelson (nomination récente)
Région de l'Atlantique	M. Joseph Ghiz M. Brad Barton (nomination récente)

Les études qui ont servi à l'établissement de ce rapport ont été effectuées par cinq comités permanents présidés par les personnes ci-après:

M. Walter Tarnopolsky (M. Raymond Blais)
M. Demetrius Manolakos
Professeur Peter Kondra
M. Peter Cekuta
Dr Nora Lozovsky (M. Steve Nezic)

Le Conseil consultatif canadien a été créé en 1973 pour venir en aide au ministre d'État au multiculturalisme.

Les membres du Conseil représentent 47 groupes ethnoculturels différents, ainsi que les diverses régions du Canada.

Région de la Colombie-Britannique	Région des Prairies et des Territoires du Nord-Ouest
M. Victor Arduini	M^me^ Joan Bissett
M. John Hoyt	M. Raymond Blais
M^me^ Hazel Huckvale	M. Jean Bouree
M. Horst Koehler	M. Eugene Derksen
M. Helge Lindhede	M^me^ Marianne Dowie
Dr Nora Lozovsky	M. Robert Floom
M. Simon Oosterhuis	M. Franco Grande
M^me^ Sophie Pierre	M. Ferdinand Guiboche
M. Hari Singh	M. Mark Kalluak
M. George D. Wong	Professeur Peter Kondra
M. Nicholas Zapantis	

Mme Emmy Kupsch
M. Christopher W. Lorenc
Professeur Manoly Lupul
M. Dietrich von Maydell
Mme Madeleine Monod
M. Patrick Newbound
Mme Patricia O'Halloran
Rév. Père Florian Renneberg
Mme Thelma Rolingher
M. Guy Savoie
Mme Alice Jean Smistad
Dr P. H. T. Thorlakson
Dr Roy Vogt

Région de l'Ontario

Mme Valve Andre
Mme Suzanne A. Azzie
Mme Zorka Bassil
M. Klaus H. Bongart
Sénateur Peter Bosa
M. Frank Caputo
M. Peter Cekuta
Rév. John R. Cordina
Mlle Monique Cousineau
M. Chris K. Dorevich
M. Bora Dragasevich
Mme Letitia Edinborough
M. Frank Fazio
Rév. Pranas Gaida
M. Ted Glista
M. George K. Imai
M. Fred Kan
Rév. Père Matthew Ko
M. Herman Leuteritz
Mme Aleida Limbertie
M. Lino Magagna
M. Maino Mannila
M. John Mracek
Mme Eileen M. McGregor
Très rév. Père George Nan
M. David E. Newman
M. Steve Nezic
M. B. Nizio
M. M. Lateef Owaisi
M. John Petis
M. Ryan Paquette
Mme Sarah Peltier
M. Mykola Plawiuk
Mme Inta Purvs
M. Wenzel Raabe
Dr F. P. J. Rimrott
M. Vibert T. Rosemay
Dr Arturo Sanchez
M. John F. Santos
M. John Stephens
Professeur Walter Tarnopolsky
M. Nicholas Zaffiro
Mlle Anthonia G. Zapanza
Dr Raisa Zuk-Hryskievic

Région du Québec

M. Severino Boldarin
M. Martin Bouchard
M. Morris Chaikelson
Mgr l'Exarque George Coriaty
Mme Suzanne Drouin
Chef Max Gros-Louis
Mme Blanka Gyulai
M. Saul Hayes
Mlle Louise Mailhot
M. Demetrius Manolakos
Dr Viken Aram Masseredjian
M. Richard Mongeau
Dr Roman Olynyk
Dr Erentraut M. Pungartnik
Mme Yvonne R. Raymond
M. Casimir G. Stanczykowski
Mme Diana St. B. Weatherall

Région de l'Atlantique

M. Brad Barton
M. Lewis Brookes
M. Archibald N. Chisholm
M. Jean Bernard D'Entremont
M. Joseph A. Ghiz
M. Frederick D. Hodges
M. Gus Mandros
Dr Marguerite Michaud
M. Chesley Sanger
M. Lorne White